

Conférence Bretonne de la Transition Énergétique

Mardi 28 novembre 2023 - Rennes

Introduction

Loïg CHESNAIS-GIRARD, président de Région
Philippe GUSTIN, préfet de région

Programme de la journée

10h30	Chiffres clés énergie - climat
11h00	Installation du comité régional de l'énergie
12h00	Actualités régionales
12h30	Déjeuner
14h	1 ^{ère} séquence d'ateliers
15h	Pause
15h30	2 ^{ème} séquence d'ateliers
16h30	Fin de la CBTE

Chiffres clés énergie - climat

Avec les interventions de l'Observatoire de
l'Environnement en Bretagne, RTE, GRTgaz
et Air Breizh

Consommation d'énergie, production d'énergie et parc de production en 2021

extrait du Mémento des chiffres clés Énergie

Aliette Lacroix, cheffe de pôle énergie, climat, biomasse et déchets à l'Observatoire de l'environnement en Bretagne

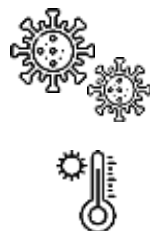
Consommation d'énergie en Bretagne en 2021



Objectif national en 2023 : réduire de 7 % la consommation d'énergie finale par rapport à l'année 2012

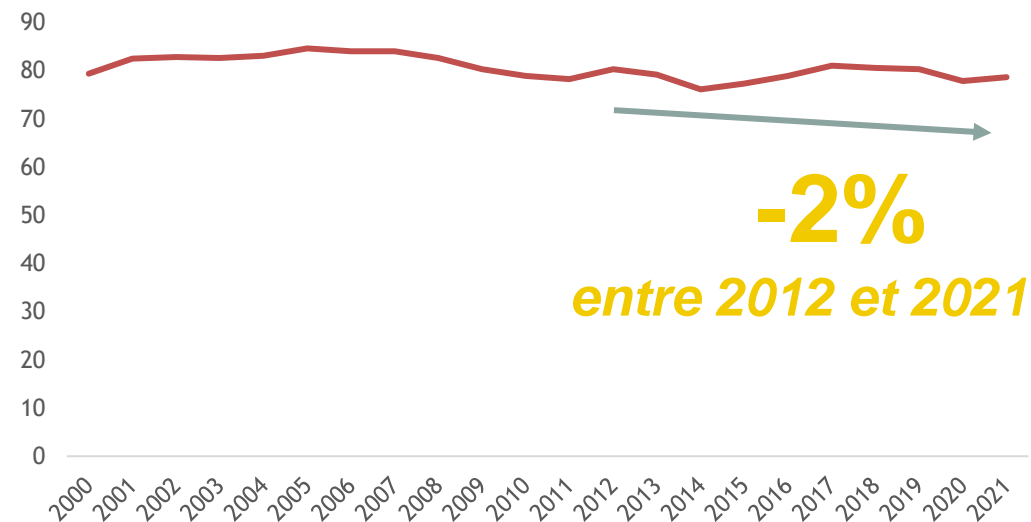


79 TWh*



23 MWh/hab

Evolution sur la période 2000-2021*

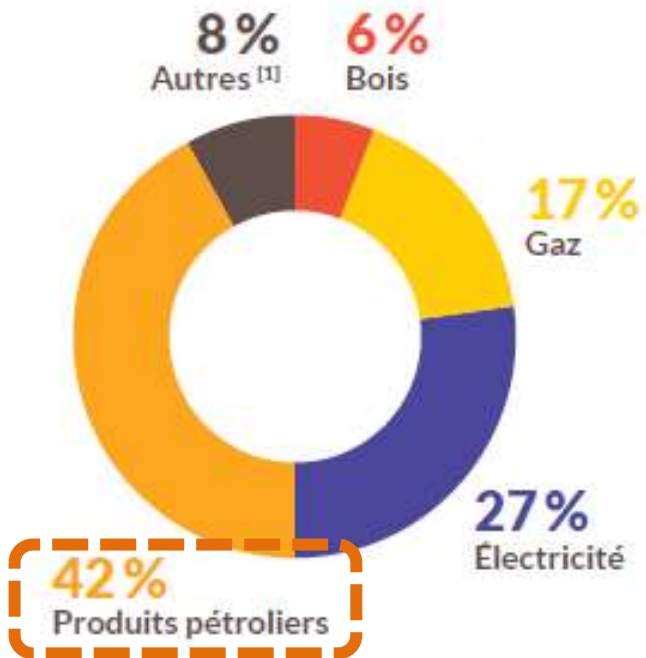


-2%

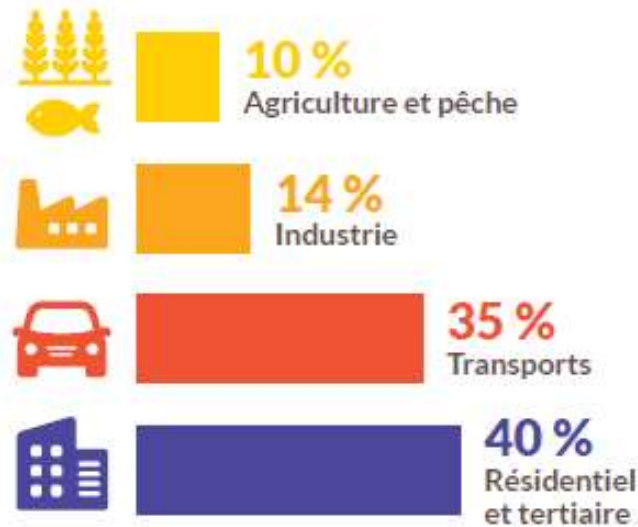
entre 2012 et 2021

Consommation d'énergie en Bretagne en 2021

Consommation d'énergie finale
par type d'énergie en 2021



Consommation d'énergie finale
par secteur en 2021



Évolutions	depuis 2005	depuis 2012
Agriculture et pêche	+ 7 %	+ 26 %
Industrie	+ 4 %	+ 16 %
Transports	- 12 %	- 3 %
Résidentiel et tertiaire	- 9 %	- 11 %

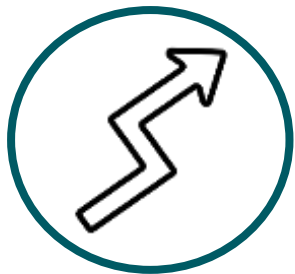
Production d'énergie en Bretagne en 2021



84 % de la production bretonne est issue de ressources renouvelables.

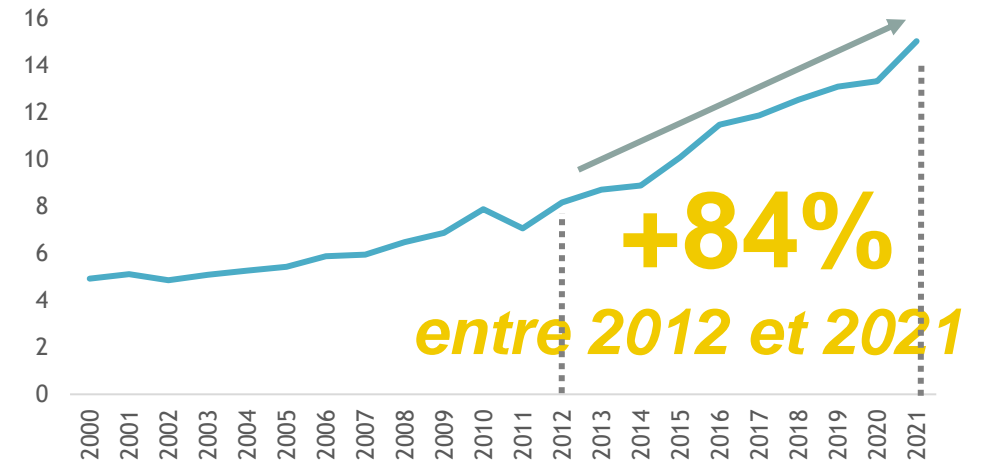


15 TWh en 2021



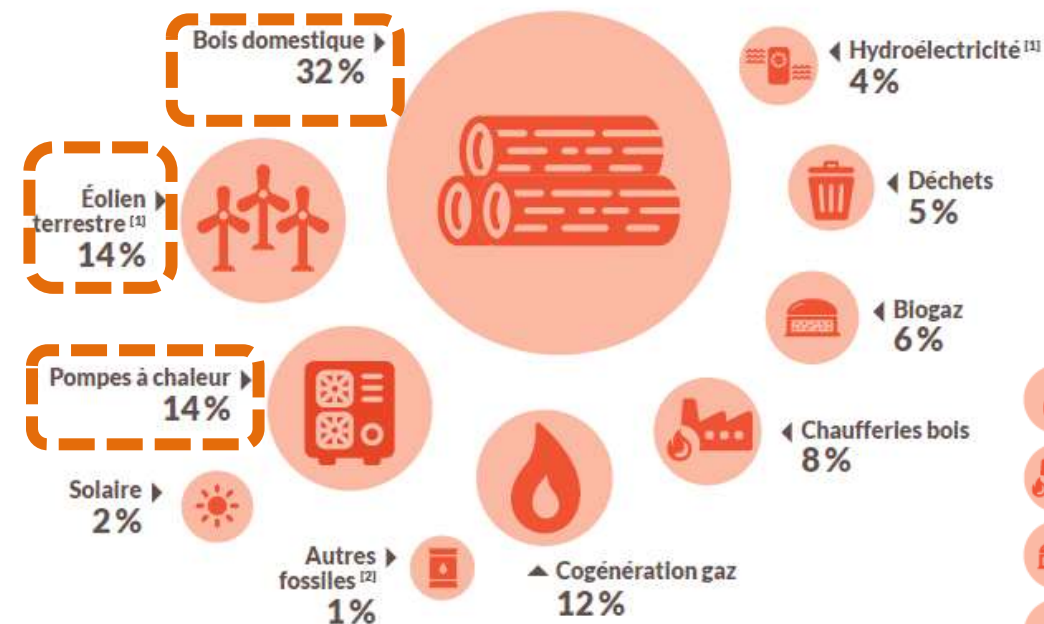
19 % de taux de couverture

Evolution sur la période 2000-2021




Production d'énergie en Bretagne en 2021


Production d'énergie par filière en 2021



Évolutions	depuis 2005	depuis 2012
Cogénération gaz	x 4	x 3
Chaufferies bois	x 10	x 2
Blogaz	x 38	x 8
Éolien terrestre	x 13	x 2
Solaire	x 122	x 2
Pompes à chaleur	x 18	x 3

 **4,6 TWh**

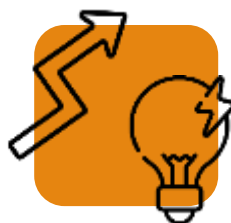
 **10,1 TWh**
(réseaux urbains + installations domestiques)

 **0,4 TWh**
(biométhane injecté sur le réseau de gaz naturel)

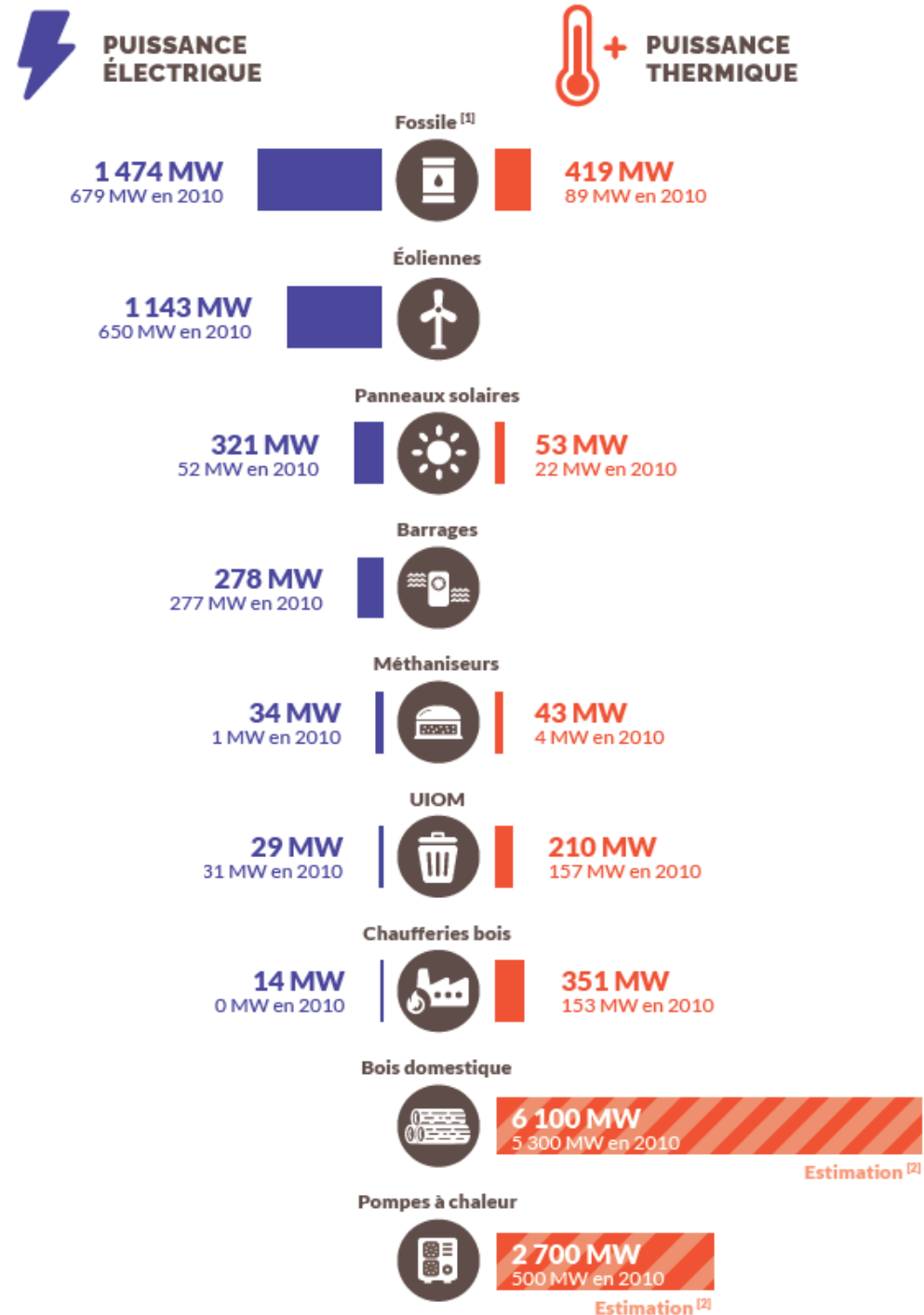
Extrait du Mémento des chiffres clés Énergie - « Production d'énergie en Bretagne en 2021 » [1] Productions hydroélectrique et éolienne normalisées

[2] Autres fossiles : productions électriques des turbines à combustion, dispatch, et cycle combiné gaz

Le parc de production en Bretagne en 2021

 **3293 MW_{élec} raccordés**

 **+ de 9000 MW_{th} installés**



Extrait du Mémento des chiffres clés Énergie - « Le parc de production en Bretagne en 2021 »

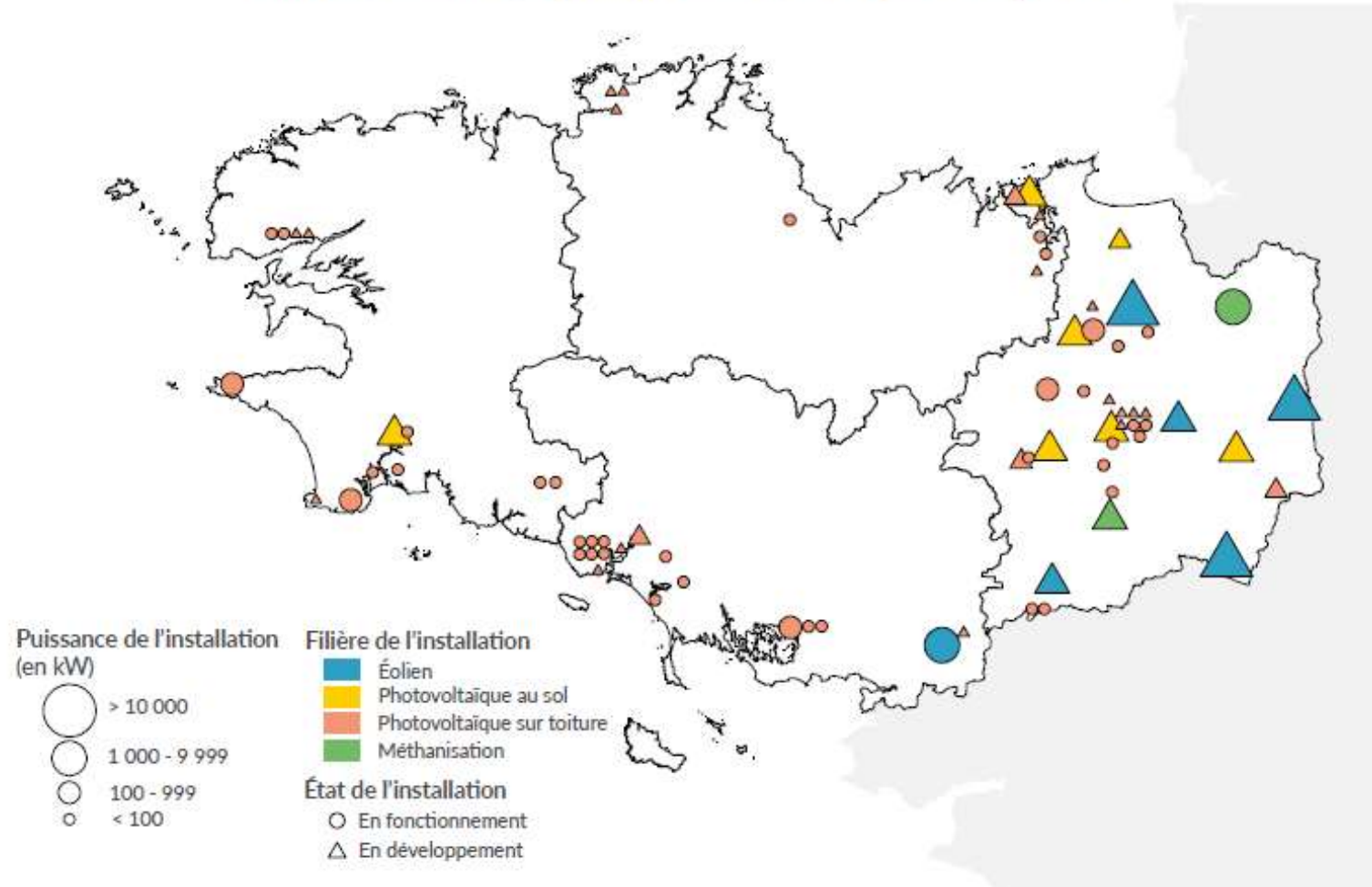
Développement des énergies renouvelables citoyennes

+ de 8000 personnes engagées dans des projets d'ENR citoyennes

~ 50 prises de participations d'acteurs publics

x 9 de la capacité de production d'ici 2028

Installations de production d'énergie citoyenne



Extrait du Mémento des chiffres clés Énergie - « Le parc de production en Bretagne en 2021 »

Consommations & Productions d'électricité en Bretagne

Bilan électrique régional 2022

Carole Pitou-Agudo, déléguée régionale RTE

L'année 2022 a vu une crise énergétique majeure se développer



L'envolée des prix du gaz, soutenue par les menaces sur l'approvisionnement de l'Europe résultant de la guerre en Ukraine.



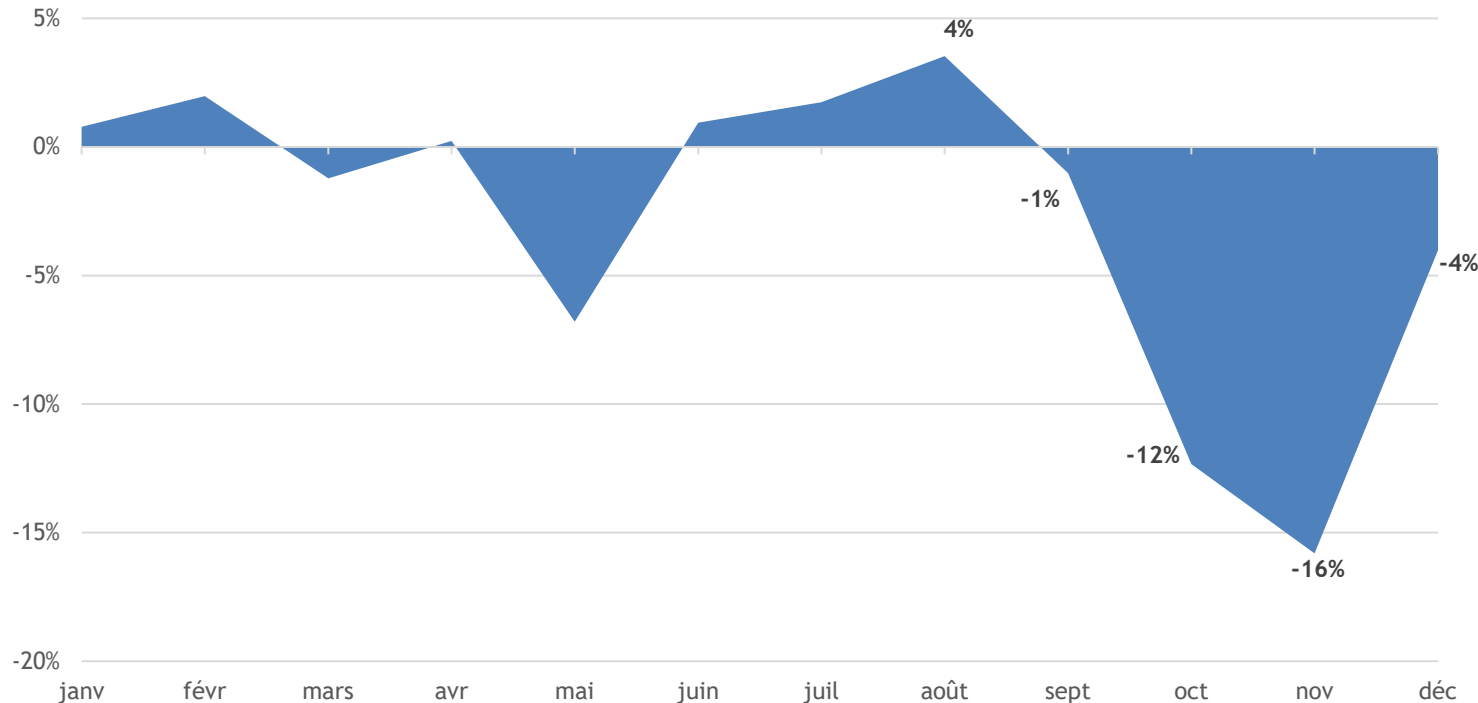
Une crise française de production nucléaire.



Une sécheresse longue qui a réduit la production hydraulique en France à son plus bas niveau depuis 1976, ainsi que dans une large partie de l'Europe.

Une consommation électrique régionale en baisse

Variation 2021/2022 de la consommation finale régionale totale



20,9 TWh
consommation
finale corrigée

-2 %
2021-2022



EN BRETAGNE

Un jour d'hiver à 19h, la consommation d'électricité croît en moyenne d'environ

150 MW

par degré perdu, soit l'équivalent de la consommation moyenne d'une ville comme Brest.

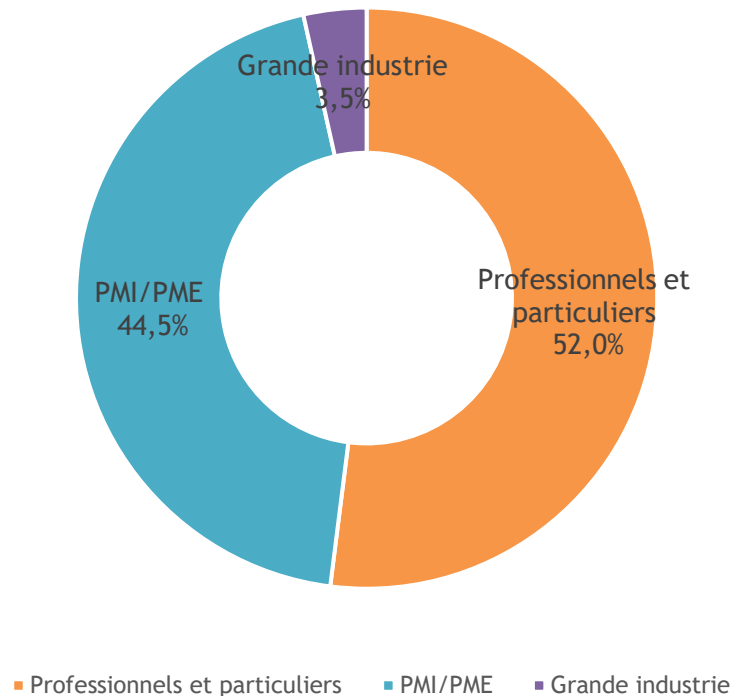
EN FRANCE

La sensibilité de la consommation à la température est de l'ordre de

2 400 MW

par degré Celsius perdu en hiver.

Répartition de la consommation par secteurs d'activité



- La consommation de la grande industrie et des PME/PMI est restée stable entre 2021 et 2022
- La consommation des particuliers et professionnels a baissé de près de 8% (effet inflationniste et mobilisation en faveur des économies d'énergie)

Les capacités de production installées en Bretagne

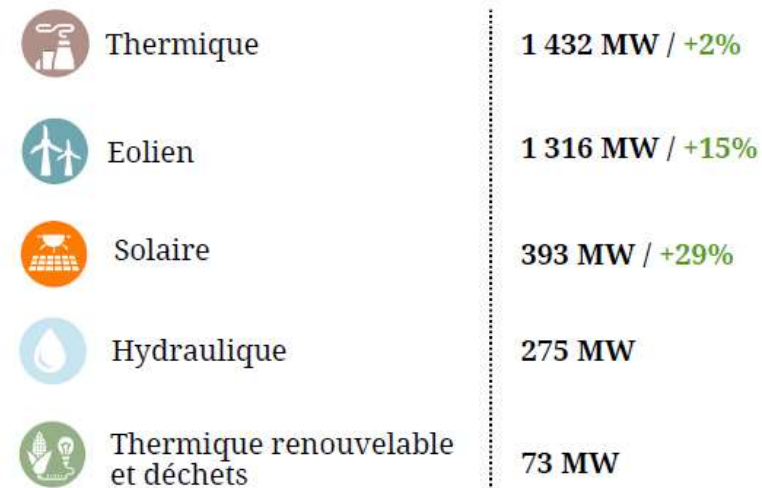
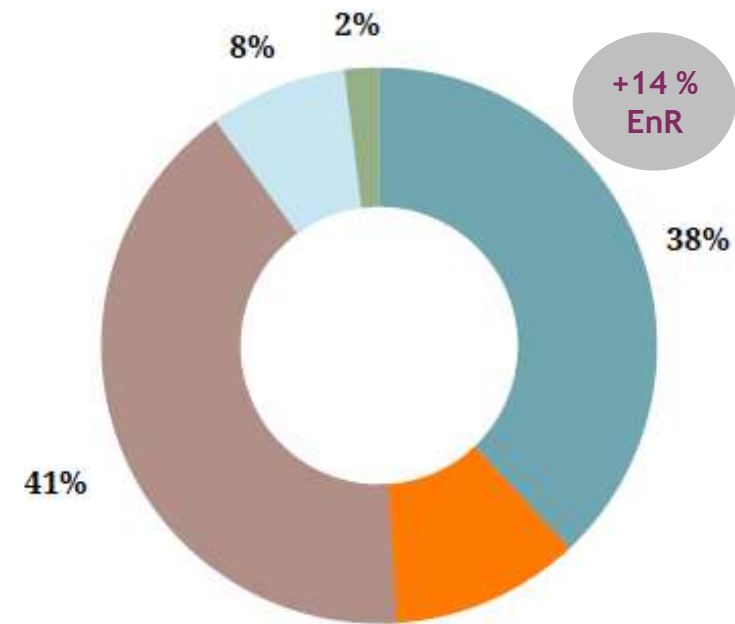
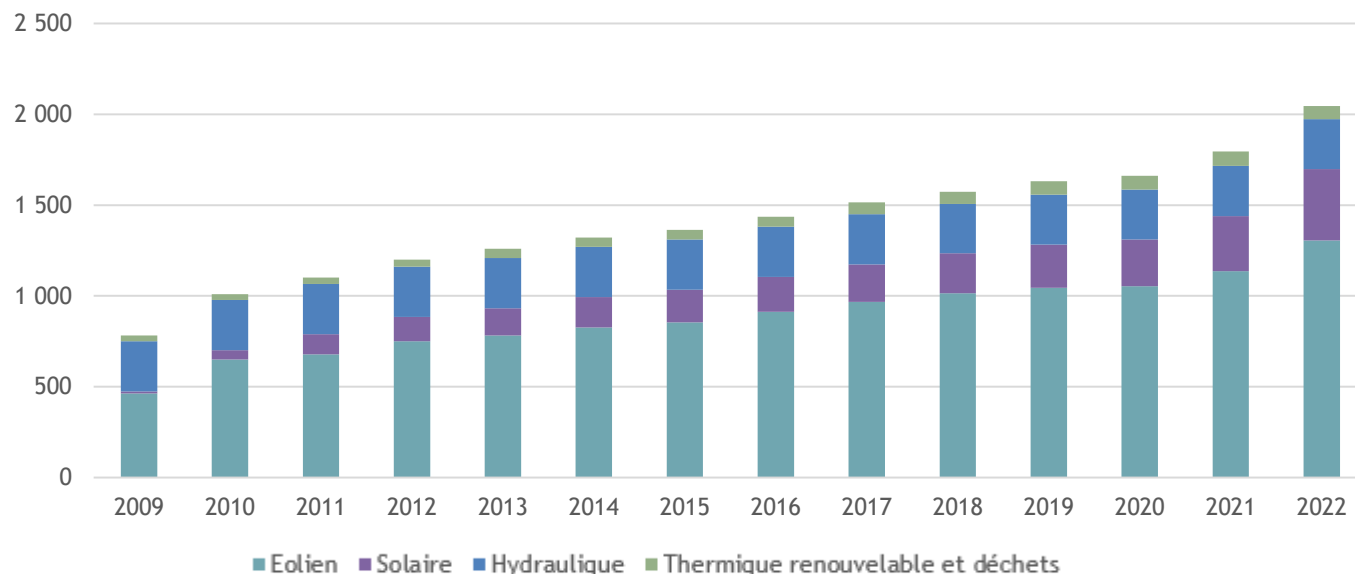
3,5 GW

+ 8,5 %

2021-2022

Les EnR représentent 59%
du parc de production régional

Evolution du parc de production renouvelable depuis 2009

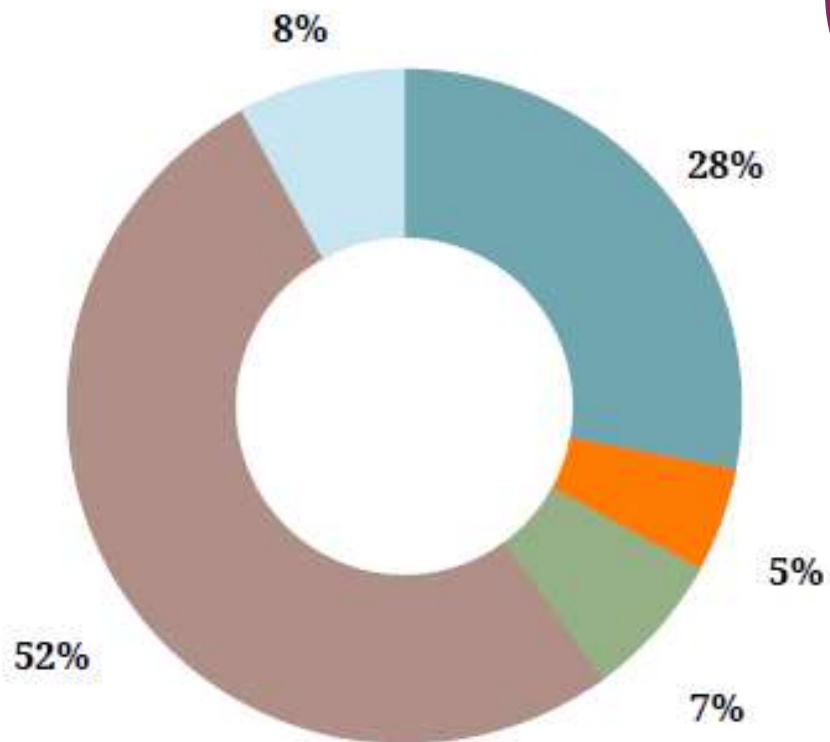


En 2022, un niveau de production inédit en Bretagne

7,3 TWh
production
2022

+67 %
par rapport
à 2021

48% de la production régionale
issue des énergies renouvelables



Thermique

3,8 TWh / +260%



Eolien

2 TWh / +4%



Hydraulique

0,6 TWh



Thermique renouvelable
et déchets

0,5 TWh / +4%



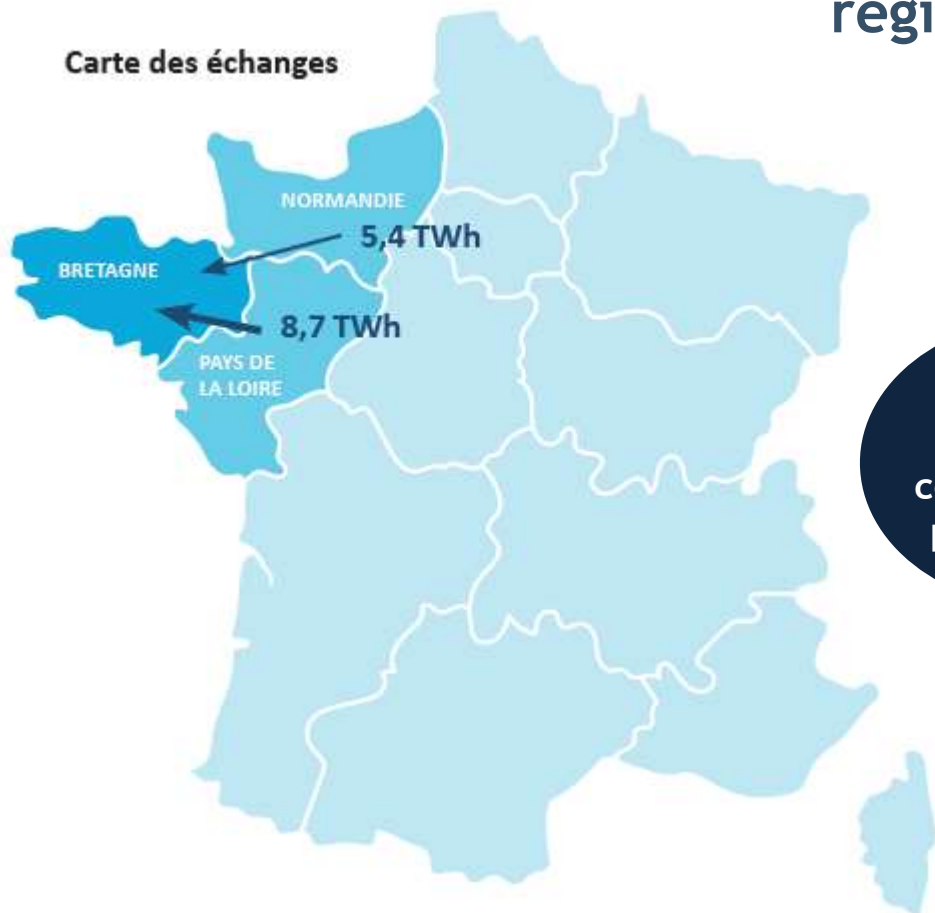
Solaire

0,4 TWh / +35%

Les flux d'électricité avec les régions voisines

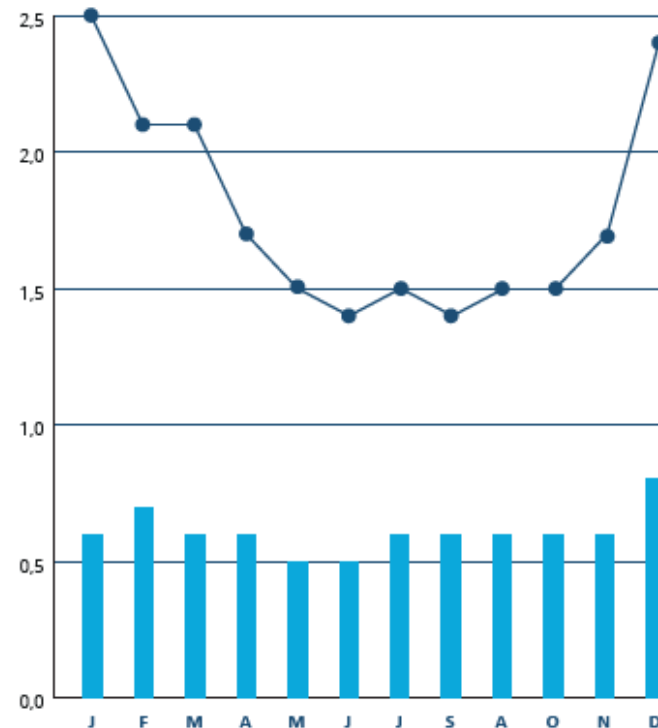
Le réseau de transport a acheminé 14 TWh depuis les régions voisines : Normandie et Pays de la Loire

Carte des échanges



34 %
des besoins
couverts par le
parc régional

Consommation brute et production régionale sur l'année 2022 (en TWh)



— Consommation brute
■ Production régionale

Consommations & Productions de gaz en Bretagne

Synthèse du bilan régional

Amaury Mazon, délégué territorial GRTgaz



Les infrastructures gazières en quelques chiffres

(à date)

401 communes desservies*

~13 000 kms de réseau T / D

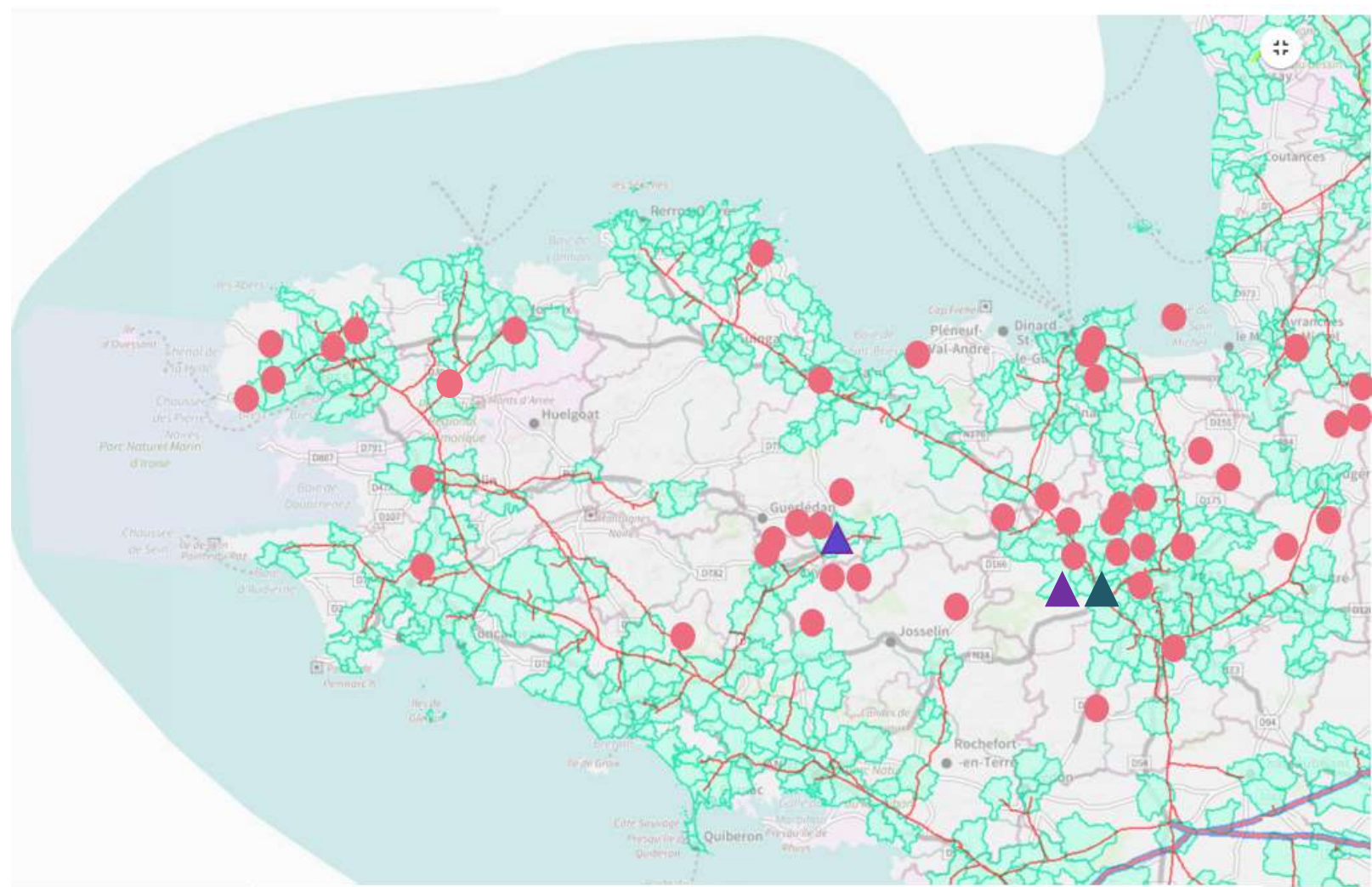
1 station de compression

2 rebours en services / 1 en réalisation

161 postes Transport/Distribution

29 postes Transport/Industriel

76 postes Injection Biométhane



■ Communes desservies en gaz

▲ Station compression (conso)

● Point d'injection biométhane

▲ Compression Rebours (prod)

Consommations de gaz régionales

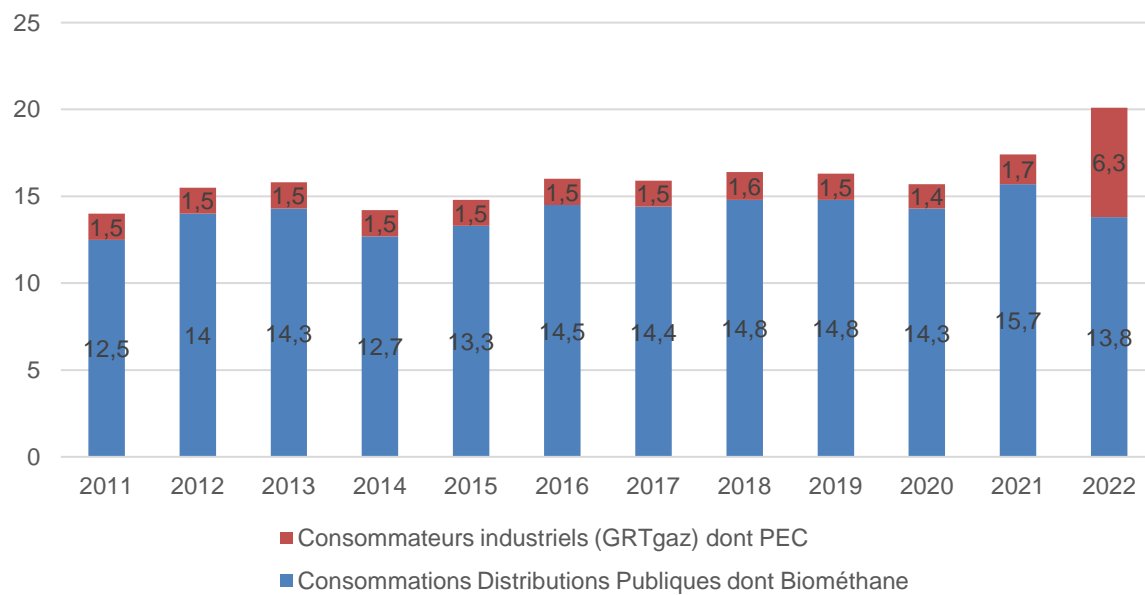
Bilans 2021/2022 et marqueurs régionaux

Bilan 2022 régional : 20,1 TWh
(+15%)

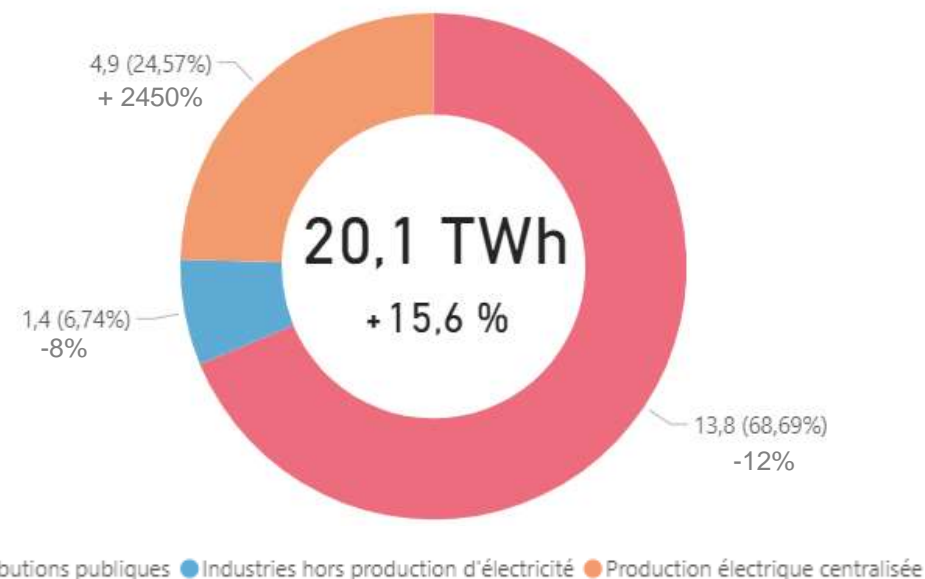
Des consommations gaz soutenues du fait de la contribution importante de la CCGG de Landivisiau au système électrique

Une tendance historiquement haussière

Consommations brutes de (● Distributions publiques ● Industries hors production d'électricité ● Production électrique centralisée)



Répartition de la consommation Bretonne 2022 (données brutes) et évolution 2022/2021



Consommations de gaz régionales

Bilan 2021 et marqueurs régionaux

Segmentation (2021)

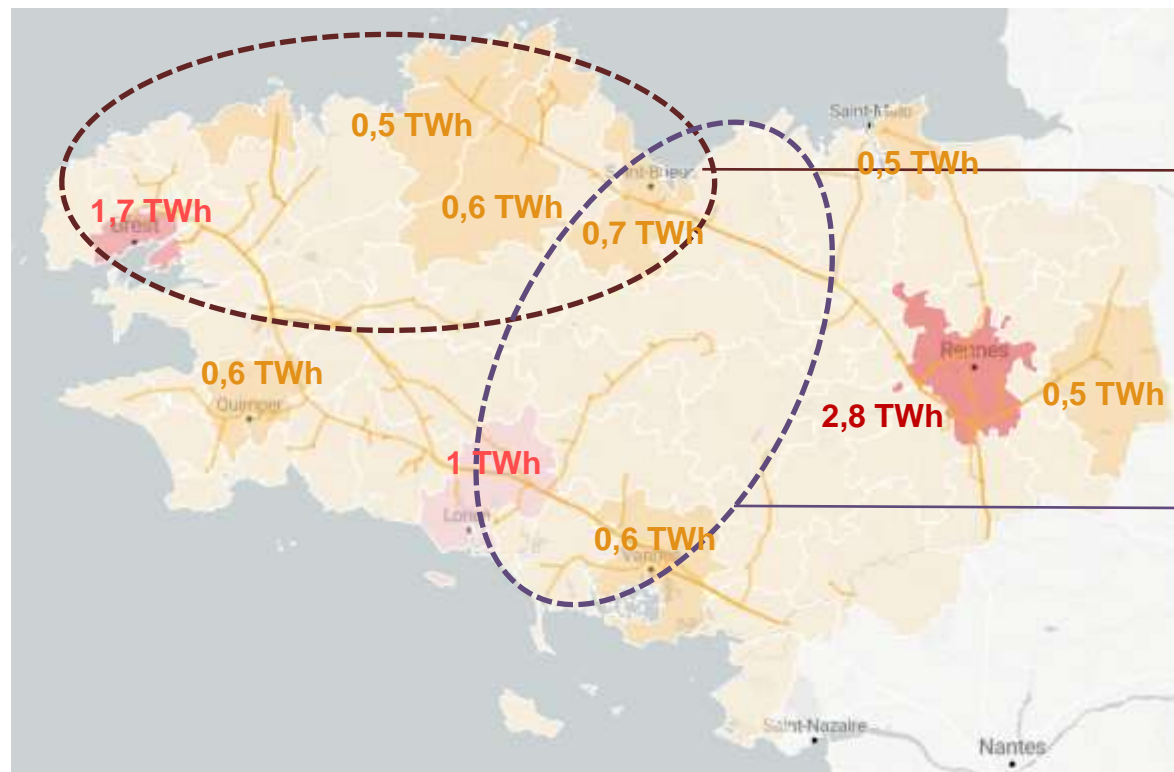
44%
Industrie

30%
Résidentiel

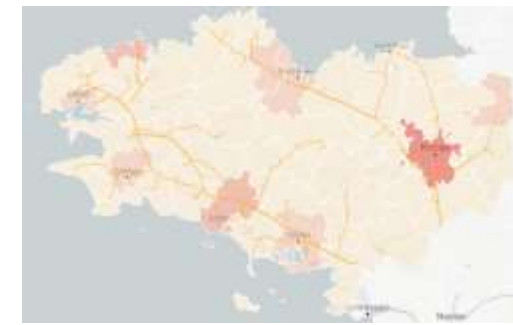
21%
Tertiaire

4%
Agriculture

Cartographie de la consommation 2021 et spécificités locales



Agriculture



Tertiaire



Industrie

Consommations de gaz régionales

Le GNV, un développement qui s'accélère

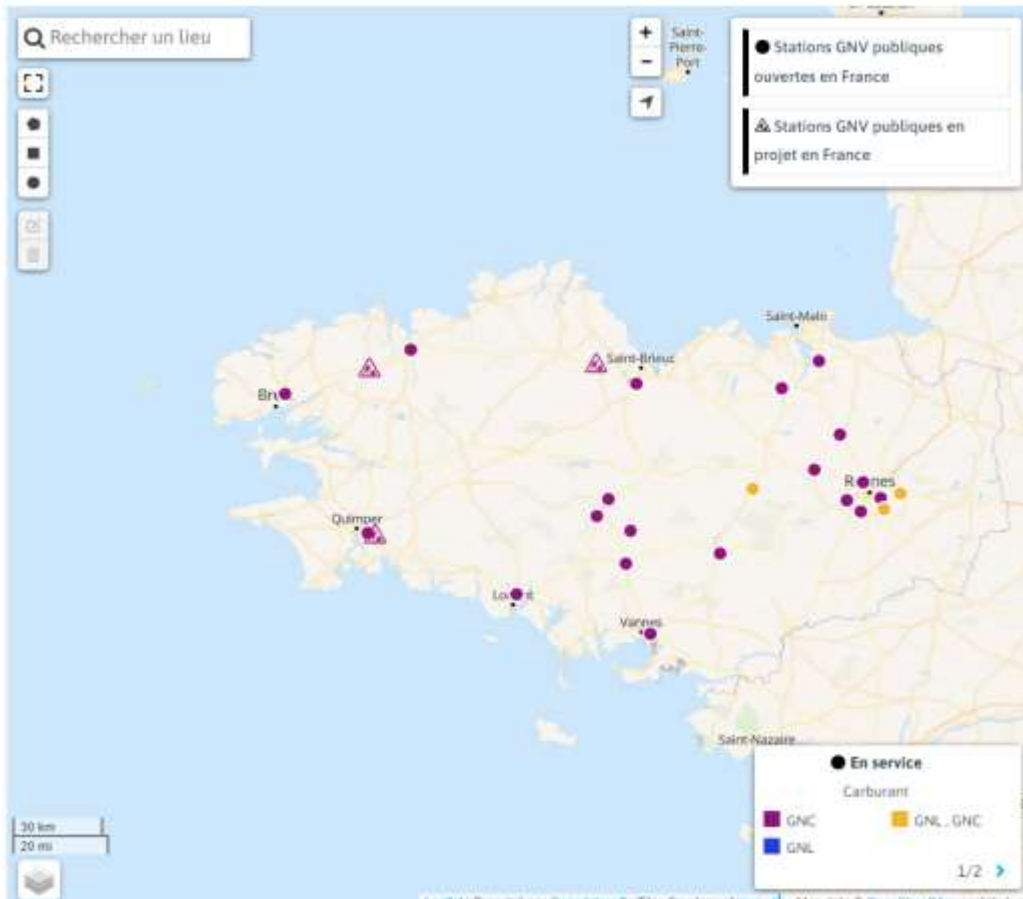
Stations publiques GNV à date

24 stations ouvertes (21 en 2022)

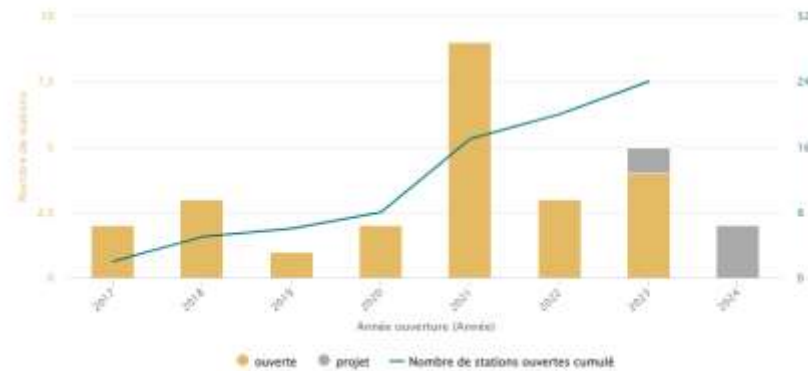
3 stations en projet

116 GWh Conso 2022

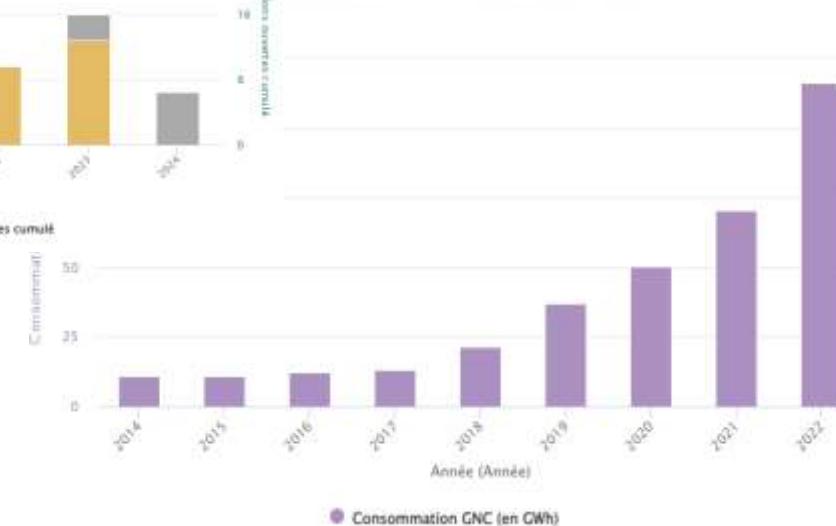
+40% (2022 par rapport à 2021)



Evolution du nombre de stations : Bretagne



annuelle de la consommation de GNC : Bretagne



Production de biométhane régionale

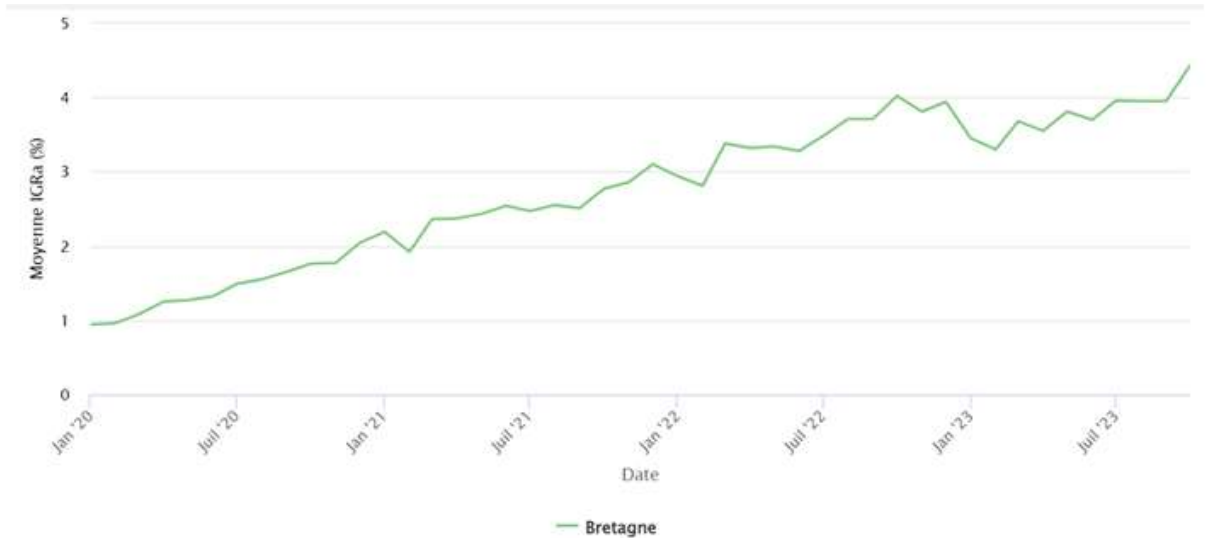
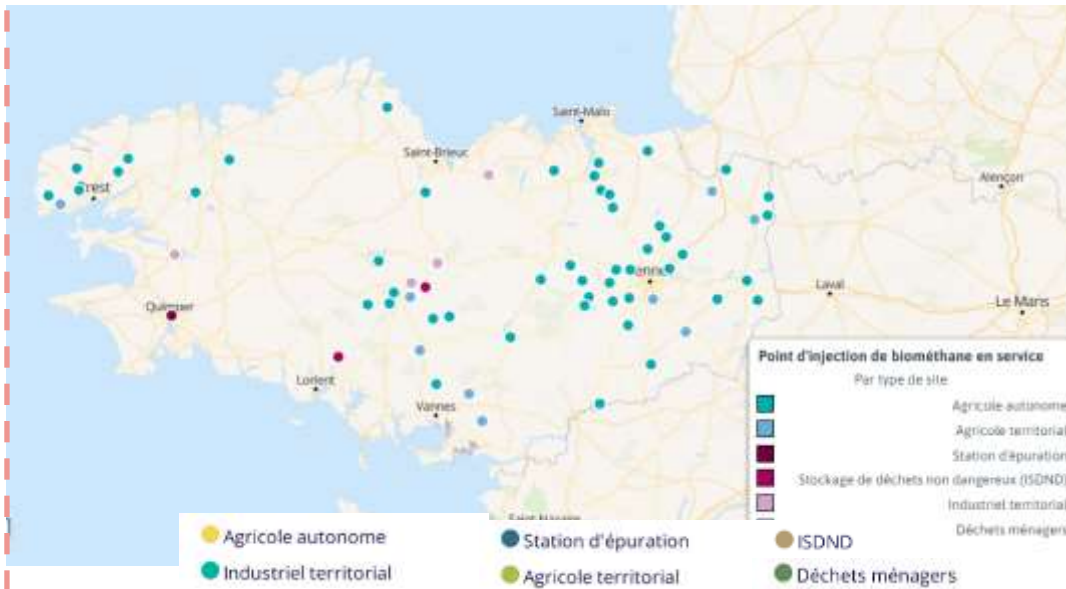
79 sites en service
900 GWh/an fin oct 2023



66 sites en 2022
49 en 2021



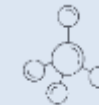
728 GWh/an en 2022
531 en 2021



File d'attente

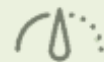


67 projets



810 GWh/an

Taux de couverture régional



Aujourd'hui : 4,4%



Dans 5 ans : 15,5%

Émissions de polluants atmosphériques en Bretagne

Gaël Lefeuvre, Directeur d'Air Breizh

ISEA - Méthodologie

Spatialisation des sources et temporalisation des émissions

Recueil de données statistiques et/ou calculées (Opendata énergéticiens, trafic, ...)

Collaboration inter-AASQA : COALA (Lig'Air, Air PL, Air Breizh)

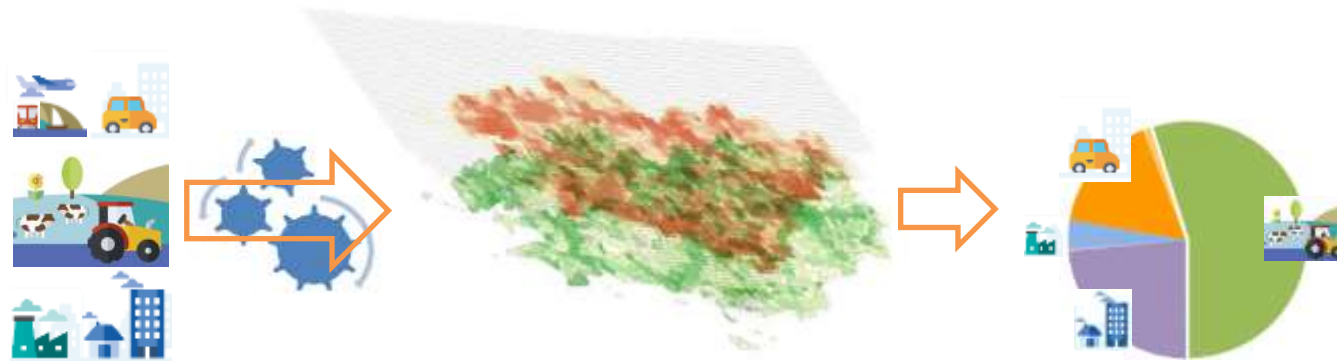
Plateformes de calcul SQL interrégionales ICARE / PRISME

Secteurs (Agriculture, Industrie de l'Énergie, Industrie Hors Énergie, Déchets, Résidentiel, Tertiaire, Transport routier, Autres Transports)

ISEA Version 4 - 2008, 2010, 2012, 2014, 2016, 2018, 2019 et 2020

$$\text{Emission} = \text{Activité} \times \text{Facteur d'émissions}$$

Méthodologie globale :



INVENTAIRE SPATIALISÉ DES EMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Bienvenue sur la consultation des émissions Air Breizh. En accès libre, vous bénéficiez d'un usage limité. Merci de nous contacter si vous souhaitez en savoir + sur les conditions d'accès.

📍 CHOISIR UN POLLUANT

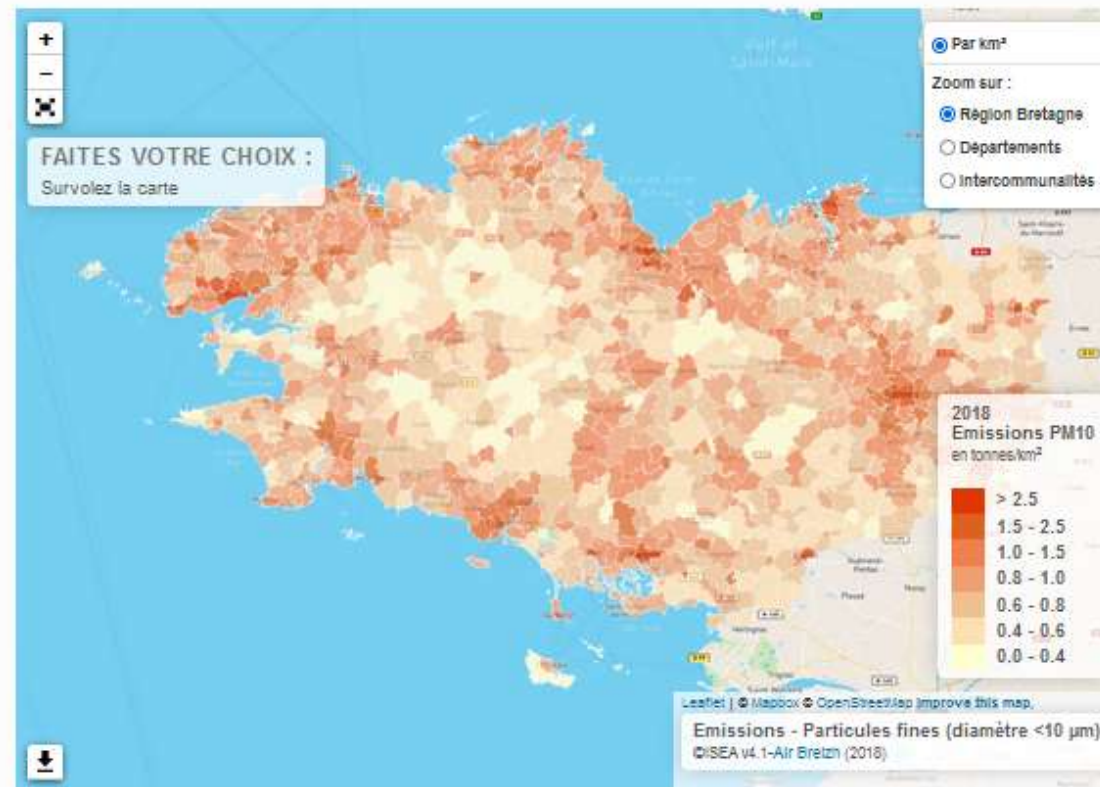
POLLUANTS À EFFET SANITAIRE

COVNM NH3 NOx **PM10** PM2.5 SO2

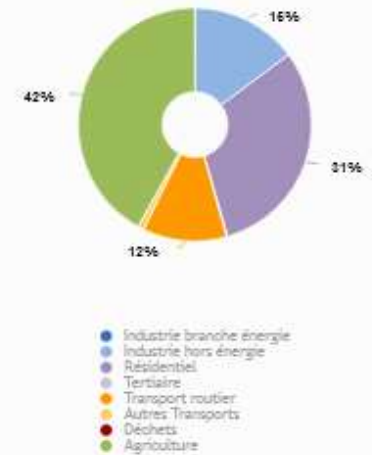
GAZ À EFFET DE SERRE

CO2 indirect GES Scope 1

isea.airbreizh.asso.fr

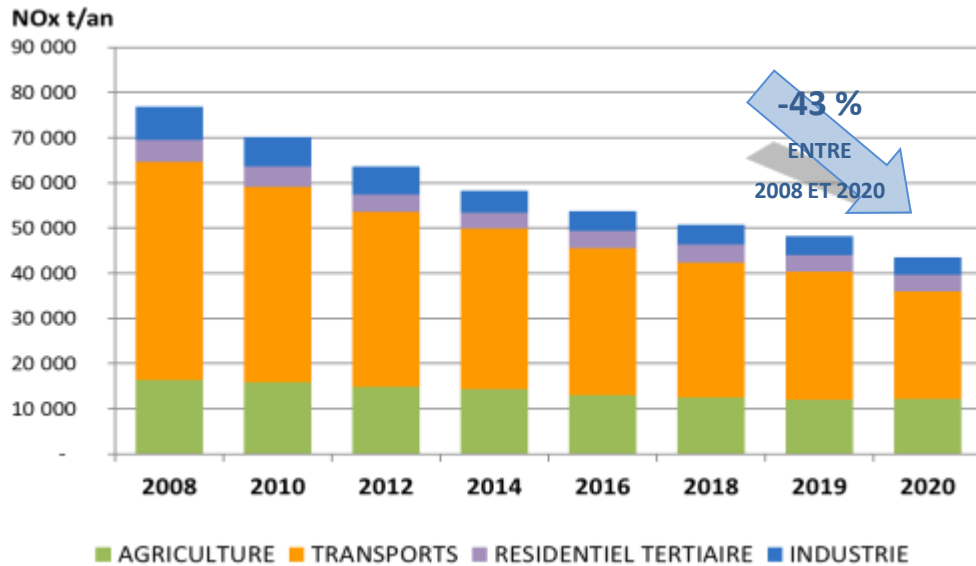


PM10 - Bretagne - 2018

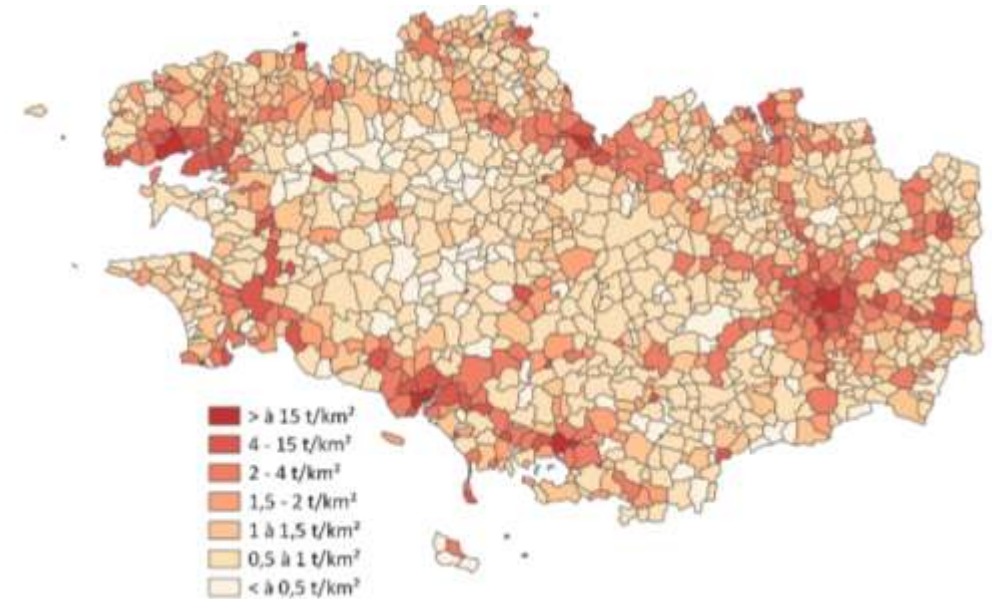


Bilan breton des polluants à effet sanitaire - NOx

Répartition des émissions de NOx en Bretagne de 2008 à 2020 (ISEA v5.1)



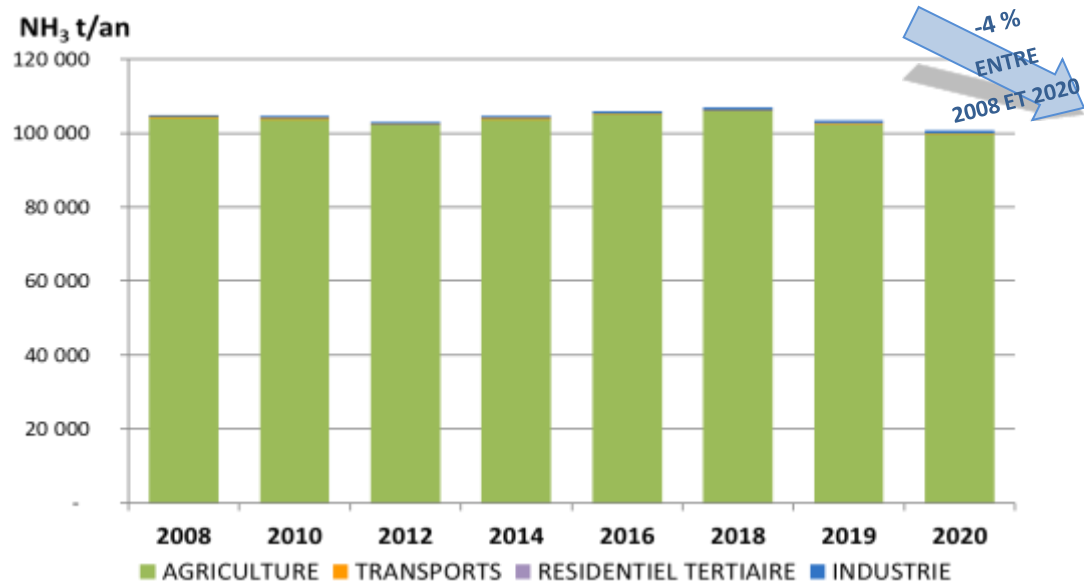
Les émissions d'oxydes d'azote en t/km² en 2020 (ISEA v5.1)



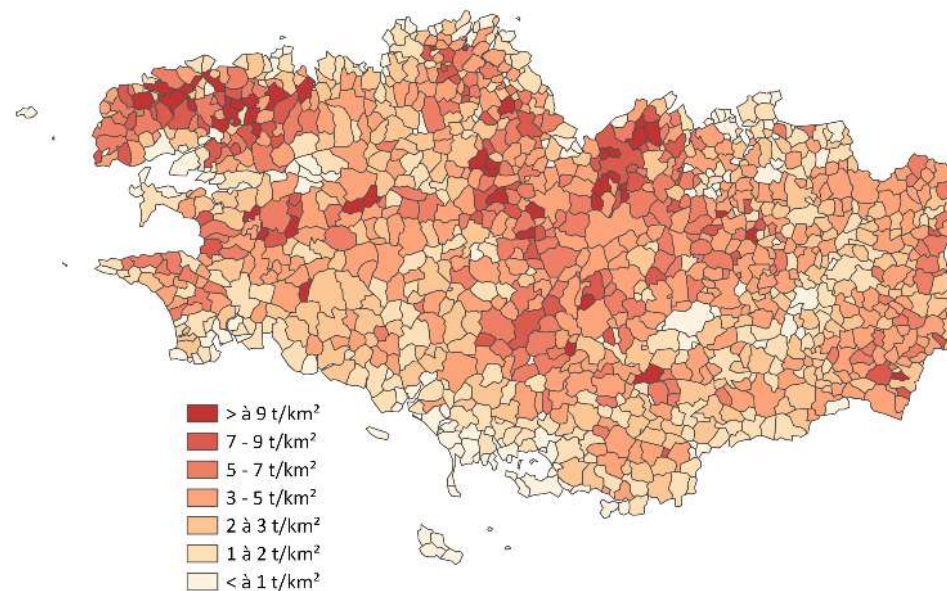
- Le secteur **Transports** est celui qui évolue le plus, **55%** des émissions régionales en 2020
- Diminution de **-16%** des émissions régionales entre 2019 et 2020 (COVID)

Bilan breton des polluants à effet sanitaire - NH₃

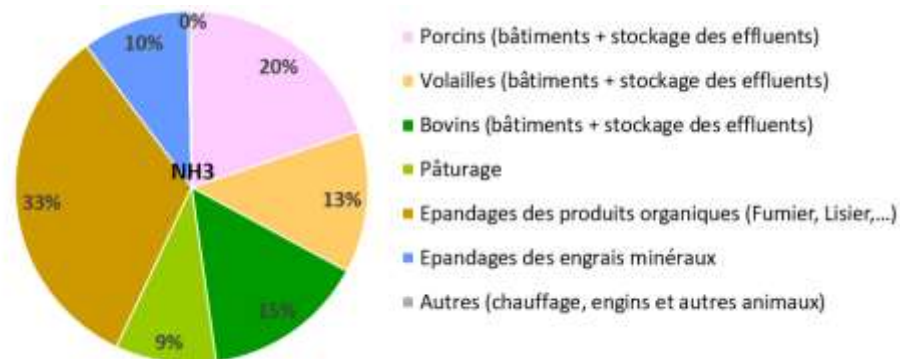
Répartition des émissions de NH₃ en Bretagne de 2008 à 2020 (ISEA v5.1)



Les émissions d'ammoniac en t/km² en 2020 (ISEA v5.1)

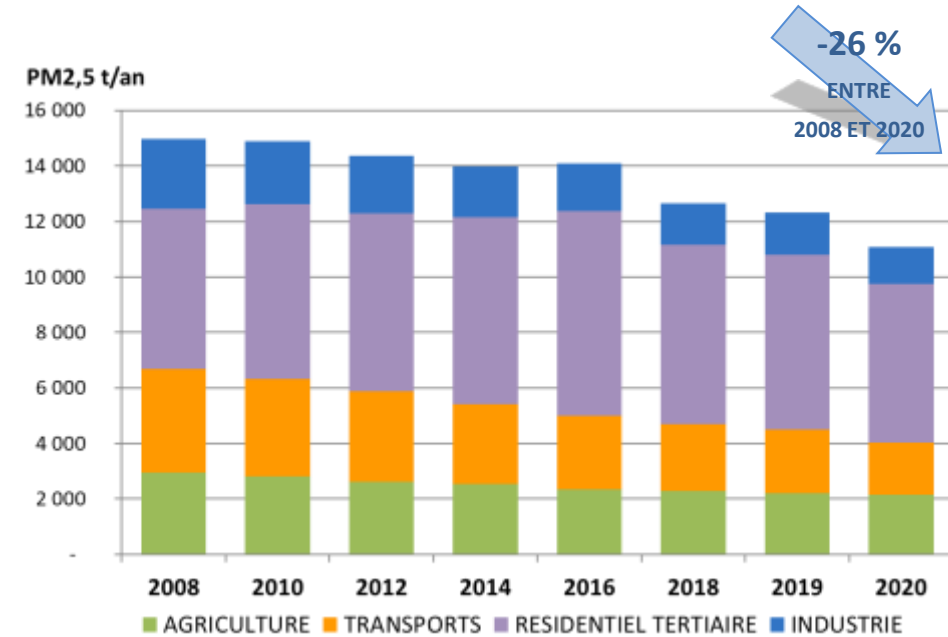
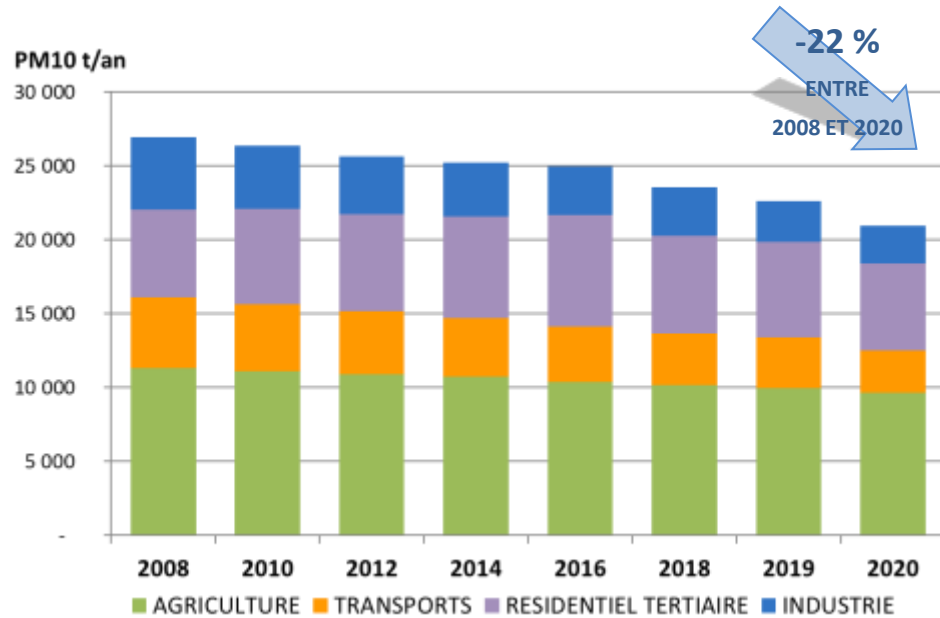


- L'agriculture représente 99% des émissions régionales



Bilan breton des polluants à effet sanitaire - PM10 et PM2,5

Répartition des émissions de PM10 et PM2,5 en Bretagne de 2008 à 2020 (ISEA v5.1)

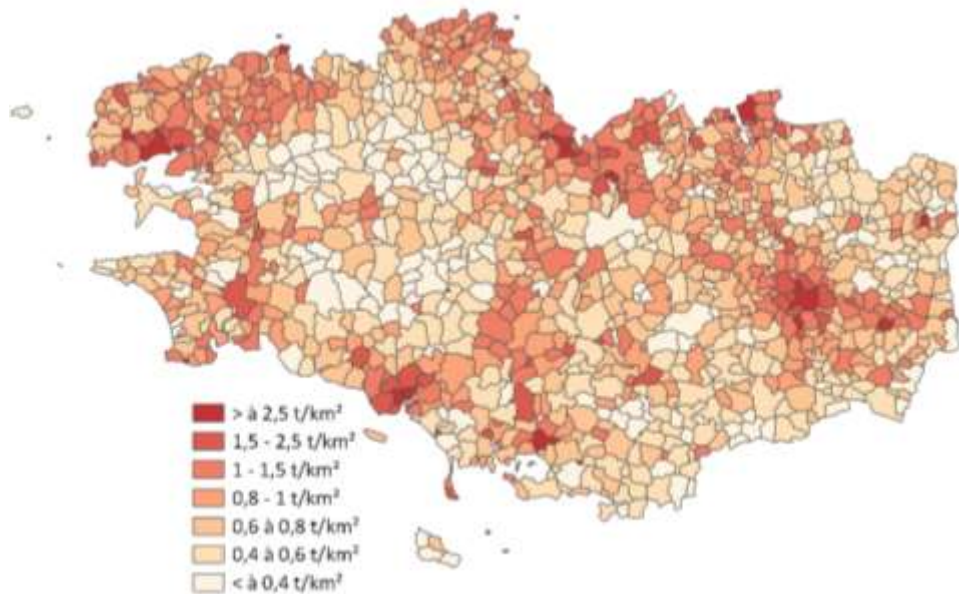


- En 2020, Agriculture et Résidentiel/Tertiaire représentent respectivement 46% et 28% des émissions de PM10

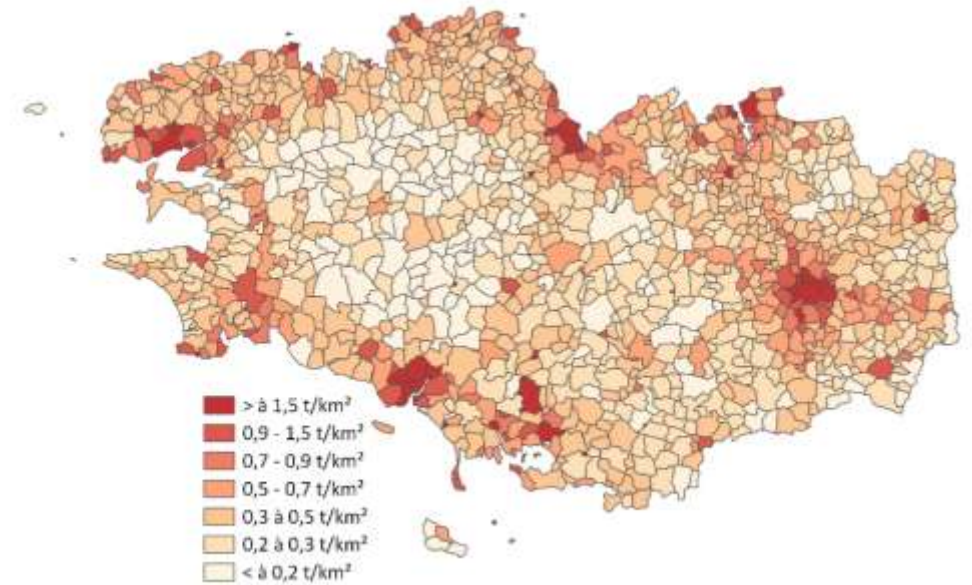
- En 2020, le Résidentiel/Tertiaire représente 51% des émissions de PM2,5

Bilan breton des polluants à effet sanitaire - PM10 et PM2,5

Les émissions de particules inférieures à 10 µm en t/km² en 2020 (ISEA v5.1)



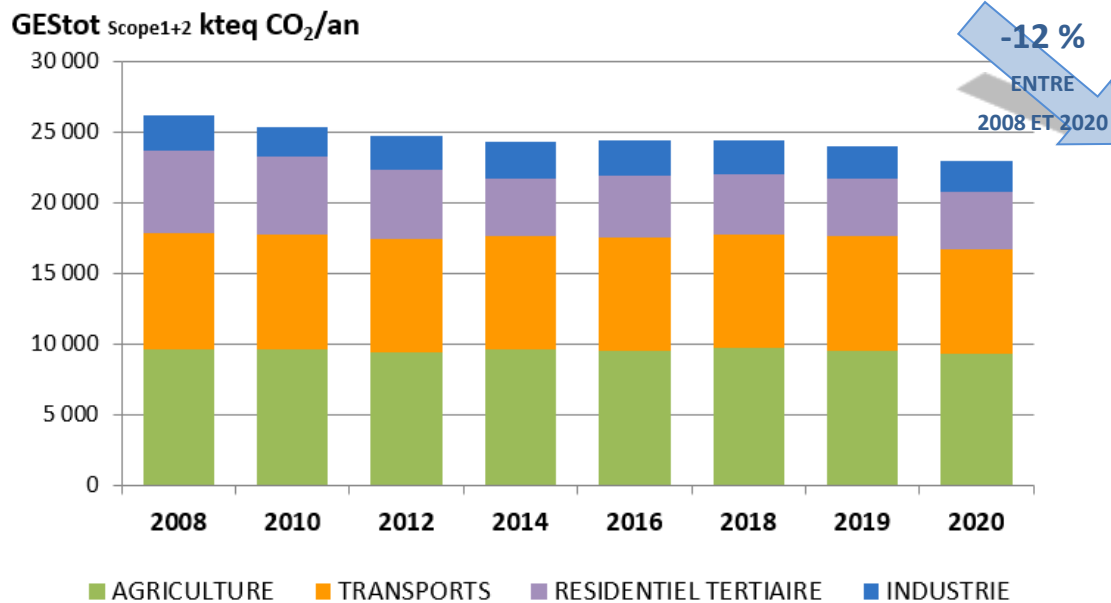
Les émissions de particules inférieures à 2,5 µm en t/km² en 2020 (ISEA v5.1)



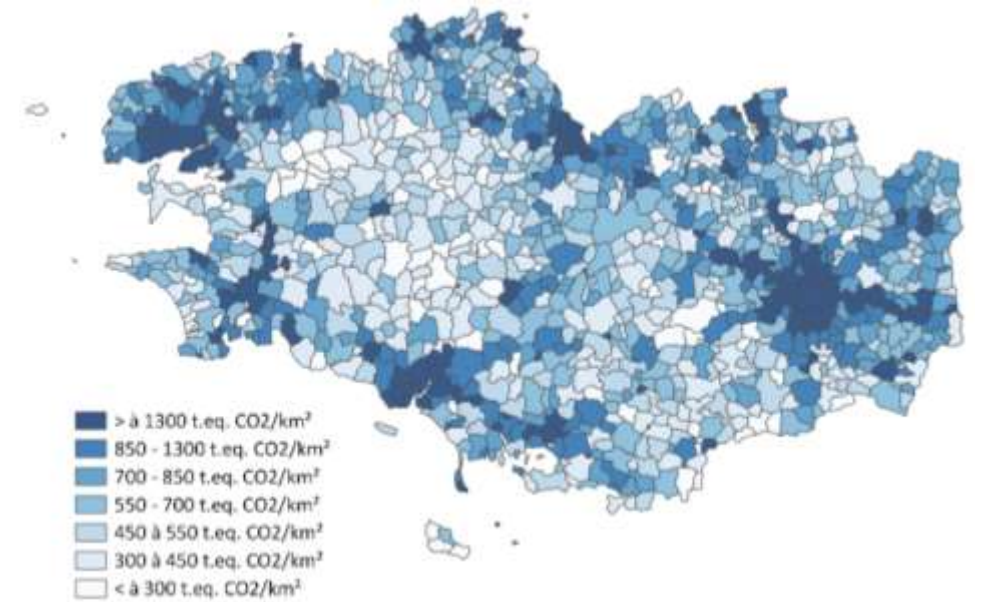
- 96% des émissions de PM2,5 et PM10 du secteur Résidentiel proviennent du chauffage au bois

Bilan breton des gaz à effet de serre

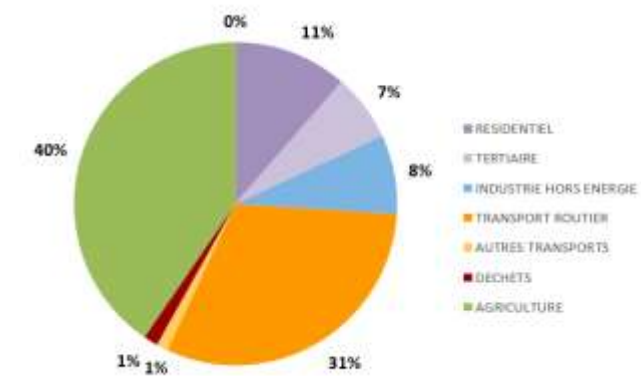
Répartition des émissions de GES totaux en Bretagne en 2020 (ISEA v5.1)



Les émissions de GES totaux en t/km² en 2020 (ISEA v5.1)

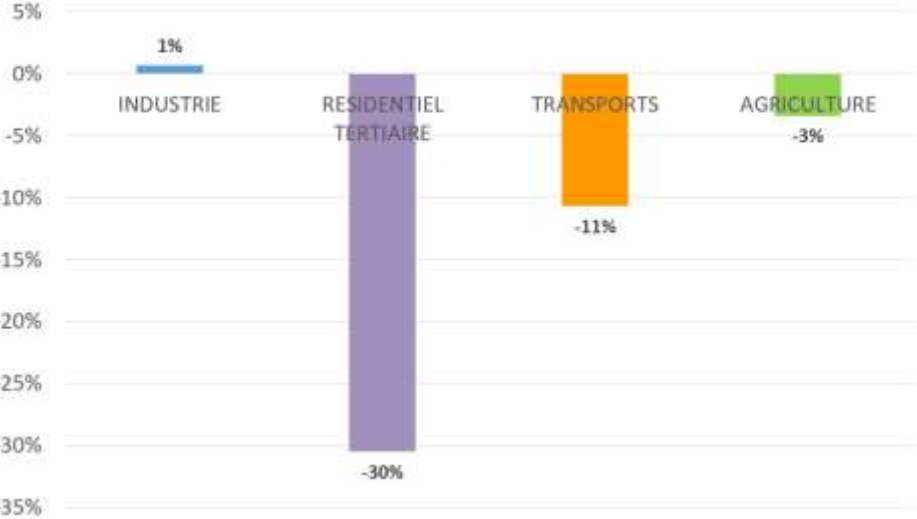


- Agriculture et Transports prédominants, 73% des émissions régionales
- Le secteur Résidentiel est celui qui évolue le plus, 11% des émissions régionales en 2020 contre 15% en 2008
- Diminution de -4% entre 2019 et 2020 des émissions régionales, -10% pour les Transports



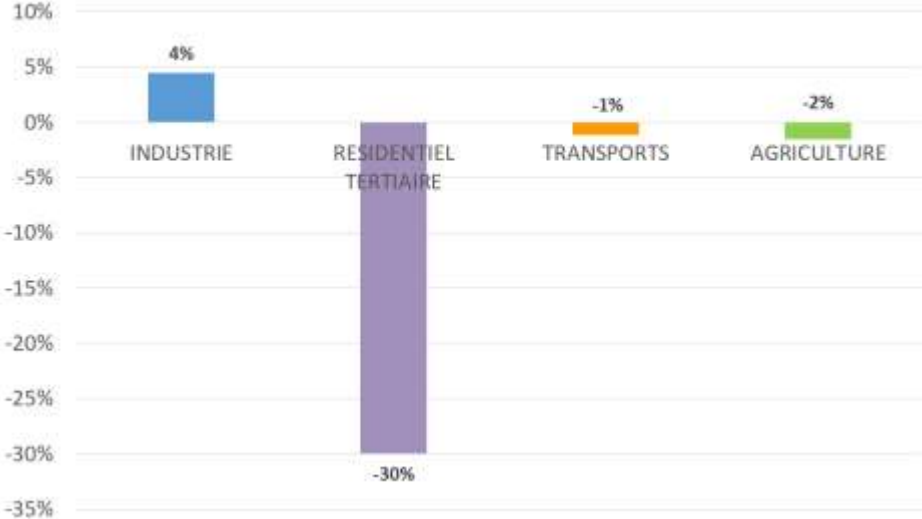
-12% de GES de 2008 à 2020

Evolution 2008 - 2020



-7% de GES de 2008 à 2019

Evolution 2008 - 2019



23 millions de tonnes eq. CO₂ en 2020

-4% de 2019 à 2020

Installation du comité régional de l'énergie

Loïg CHESNAIS-GIRARD, président de Région

Philippe GUSTIN, préfet de région

Yves SALAUN, directeur adjoint de la DREAL

Michaël QUERNEZ, vice-président Climat et mobilités, Région Bretagne

Le comité régional de l'énergie

art. L.141-5-2 du code de l'énergie



- 22 août 2021
- Favorise la déclinaison régionale des objectifs nationaux en matière d'énergie
- L'article 83 : création d'un **Comité Régional de l'Energie (CRE)**.

Objectif : favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie

Extrait de l'art. L 141-5-2 du code de l'énergie

I.- Dans chaque région située sur le territoire métropolitain continental, le comité régional de l'énergie est chargé de favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie au sein de la région. Il est associé à la fixation ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement des énergies renouvelables et de récupération du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévu à l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales [...].

Le comité régional de l'énergie

Ses missions

- Proposer au ministre chargé de l'énergie des objectifs régionaux d'énergies renouvelables et de récupération par filière
- Être associé à la fixation, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs régionaux d'énergies renouvelables et de récupération du SRADDET
- Rendre un avis annuel sur l'évolution du développement des énergies renouvelables et de récupération dans la région en vue d'atteindre les objectifs régionaux
- Pouvoir débattre et rendre des avis sur l'ensemble des sujets relatifs à l'énergie ayant un impact sur la région



Loi d'accélération des
énergies
renouvelables
(article 15)

- Donner un avis sur la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables

Le comité régional de l'énergie

Son articulation avec la CBTE

Le CRE s'intègre dans la dynamique de la CBTE actuelle :

- Il se réunira lors des séances plénières de la CBTE, avec le vote des membres du CRE sur certains points ;
- Des sollicitations ponctuelles du CRE hors CBTE pourront être nécessaires, avec un souci de rendu compte aux membres de la CBTE ;
- Les GAC, conservés dans leur fonctionnement, alimenteront les travaux du CRE.

→ Pas de création de comité élargi ou de commissions spécialisées

Le comité régional de l'énergie

Ses collèges

Comité régional de l'énergie

45 membres maximum

Coprésidé par le préfet de région et le président du Conseil régional

Minimum 1 réunion / an

Collège 1
Représentants de l'État et de
ses établissements publics
5 membres

*Préfet de région, DREAL, DRAAF, ADEME,
DDTM*

Collège 2
Représentants de la Région
9 membres

9 élu.e.s régionaux



Collège 5
Représentants de la société civile, des
associations agréées pour la protection
de l'environnement, des consommateurs,
personnalités qualifiées
5 membres

*Représentant des énergies citoyennes, CESER, représentant
désigné par l'association FNE Bretagne, MCE, CRAB)*

Collège 4
Représentants des entreprises et de
l'activité économique du secteur
de l'énergie dans la région
11 membres

*RTE, GRT Gaz, Enedis, GRDF, UFE, SER, FEE, Enerplan,
Fibois, CCIR, Comité Régional de Bretagne CGT*

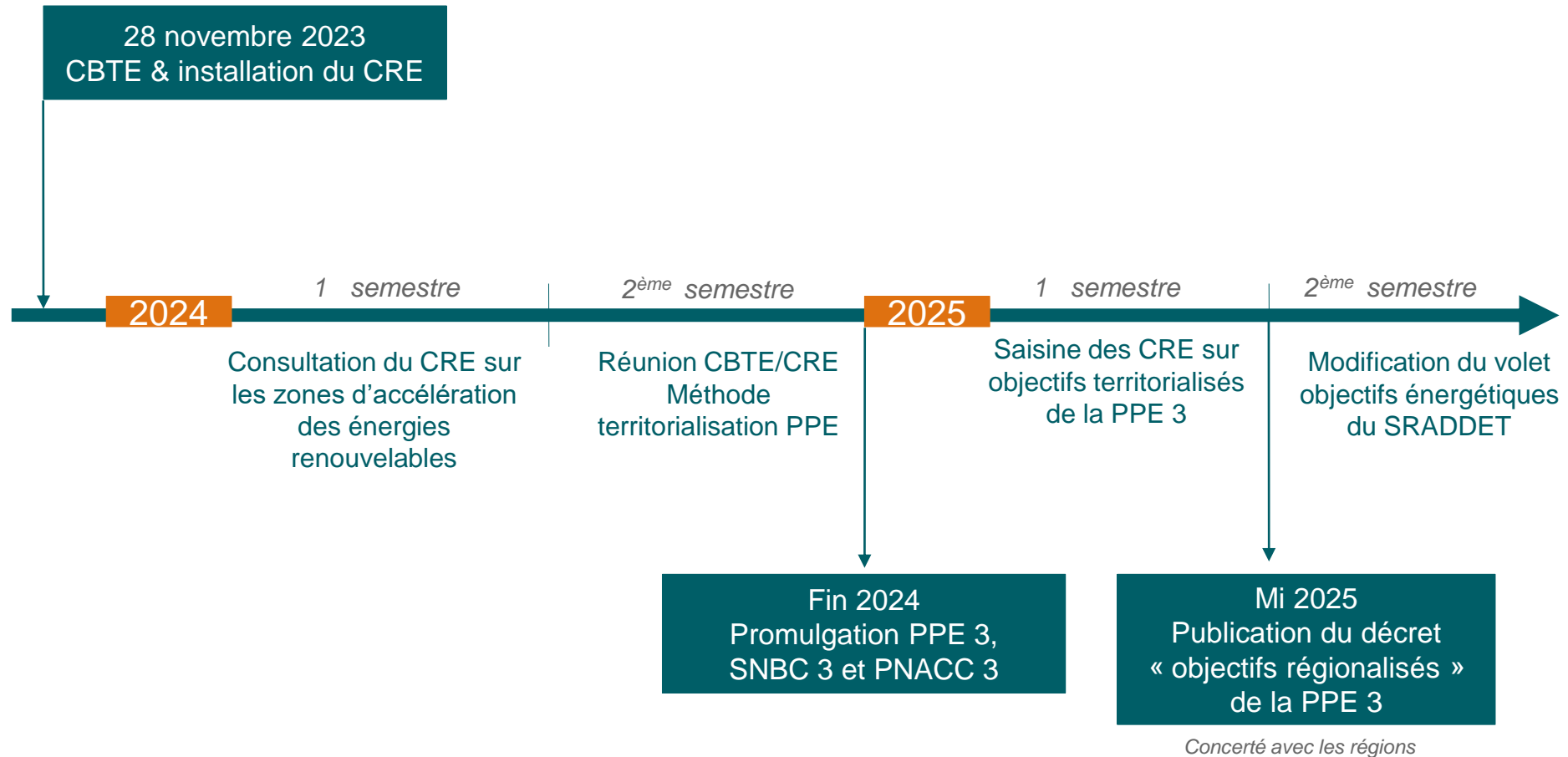
Collège 3
Représentants des collectivités territoriales,
des syndicats mixtes et des AODE
15 membres

*Association des départements de France, Association des maires
de Bretagne (x2), ANEL, APVF, AMRF, Intercommunalité de
France (x6), PE Breizh, Réseau Inter-ScoT, PNR*

Signature de l'arrêté

Le comité régional de l'énergie

Calendrier prévisionnel



Territorialisation de la PPE

Les principales étapes

1. Élaboration de la Programmation pluriannuelle de l'énergie 3
2. A l'issue de l'adoption de la PPE3 → proposition d'objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables par les comités régionaux de l'énergie
 - Dans chaque région, dans un délai de 2 mois à compter de la demande du ministre en charge de l'énergie
3. Élaboration du projet de décret fixant les objectifs régionaux (pour toutes les filières et dans toutes les régions), sur la base de ces propositions
 - Concertation avec les conseils régionaux concernés
 - Publication
4. Dans un délai de 6 mois, modification des SRADDET (et du SRCAE) pour les mettre en compatibilité avec ces objectifs régionaux

Modification du volet énergie-climat du SRADDET

Les objectifs de la démarche

- Construire **une trajectoire bretonne de réduction des GES** vers la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
- Définir une **trajectoire énergétique** vers un mix énergétique décarboné en 2050;
- Intégrer **tous les secteurs** : transports, agriculture et forêt, résidentiel et tertiaire, déchets, industrie, énergie ;
- Assurer la cohérence entre les objectifs territoriaux (PCAET) et les objectifs nationaux (PPE3).



Energie produite en Bretagne (2018)



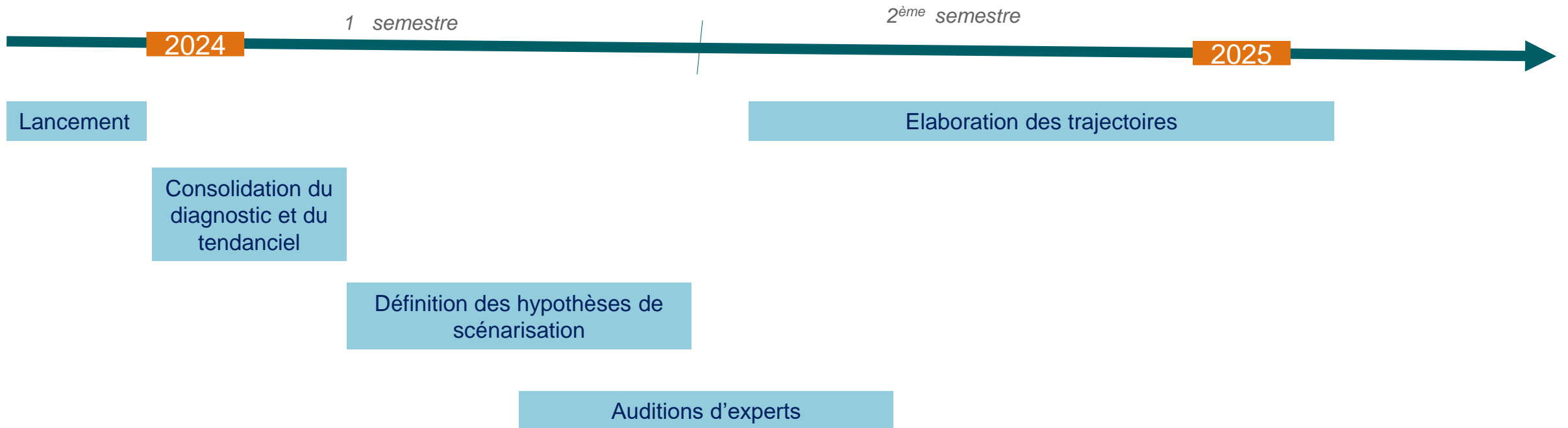
Modification du volet énergie-climat du SRADDET

Les étapes

- #1 Consolider les **diagnostic GES et énergétique** sur la période 2010-2020
- #2 Consolider le **scénario tendanciel** en intégrant les dynamiques en cours (développement de l'H2, de la mobilité électrique, des stations GNV, travaux sur la biomasse, leviers de sobriété...)
- #3 Définir les **hypothèses de scénarisation**
- #4 Produire 3 scénarios permettant de construire **une trajectoire bretonne de réduction des GES** vers la neutralité carbone à l'horizon 2050 et son **mix énergétique associé**
- #5 Construire une **méthode de territorialisation** de cette trajectoire
- #6 Qualifier les **ressources et matières** nécessaires au déploiement des trajectoires

Modification du volet énergie-climat du SRADDET

Le calendrier



Zone d'accélération des EnR

Le cadre national

Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'**accélération de la production d'énergies renouvelables** prévoit dans son **article 15** la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français



Demande aux communes

De définir des « zones d'accélération » des EnR.

Proposition pour chaque type d'énergie renouvelable

Enjeu : zones suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local)

Ces zones reflètent une volonté politique locale

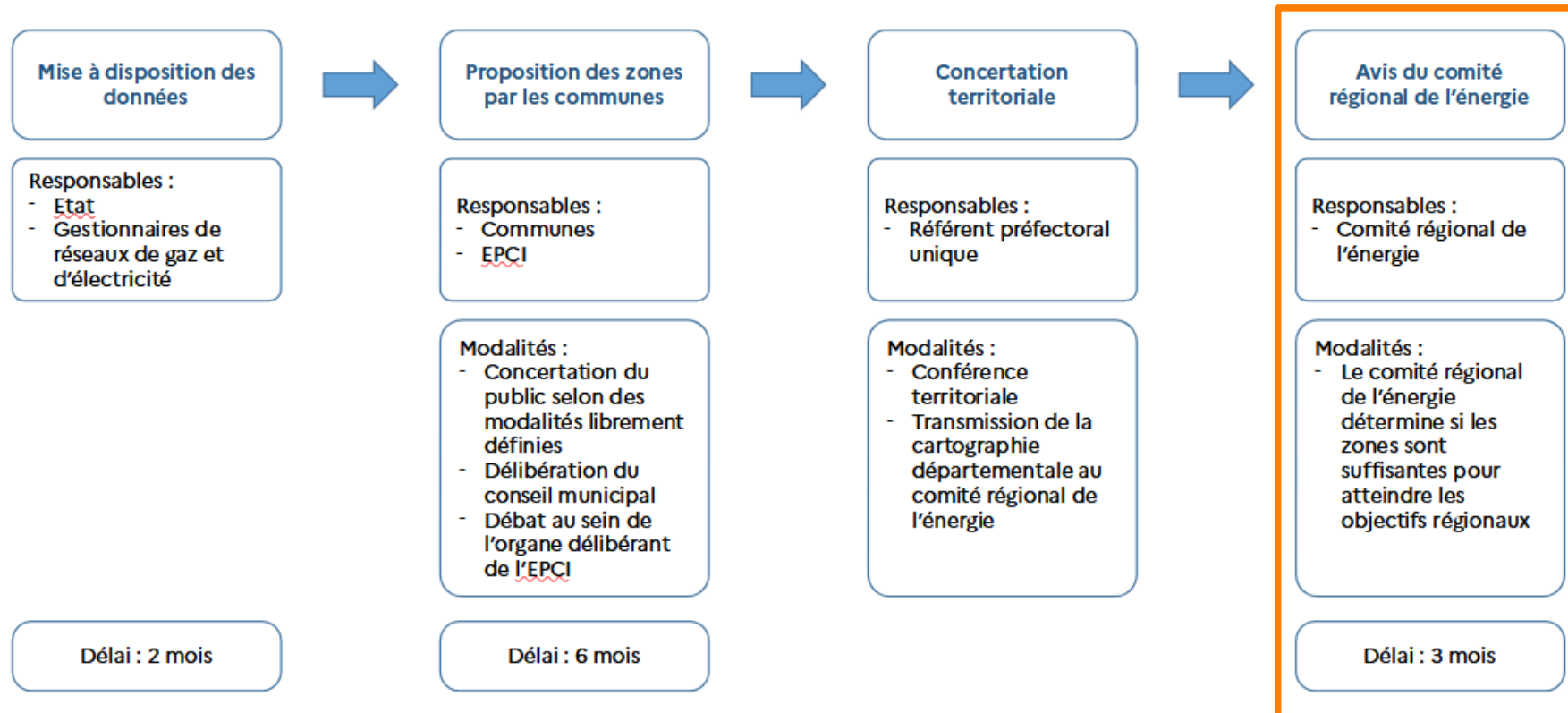
Des **mécanismes financiers incitatifs** pourront être introduits pour **encourager les développeurs à se diriger vers ces terrains préférentiels pour les communes**, en plus de l'avantage pour eux de savoir que leurs projets sont attendus positivement par les élus locaux :

- Des **bonus dans les appels d'offres** pour les projets se développant sur ces zones
- Une **modulation tarifaire** afin de prendre en compte le productible pouvant être plus faible sur ces zones

Pour les projets se développant hors de ces zones : un **comité de projet sera obligatoire**

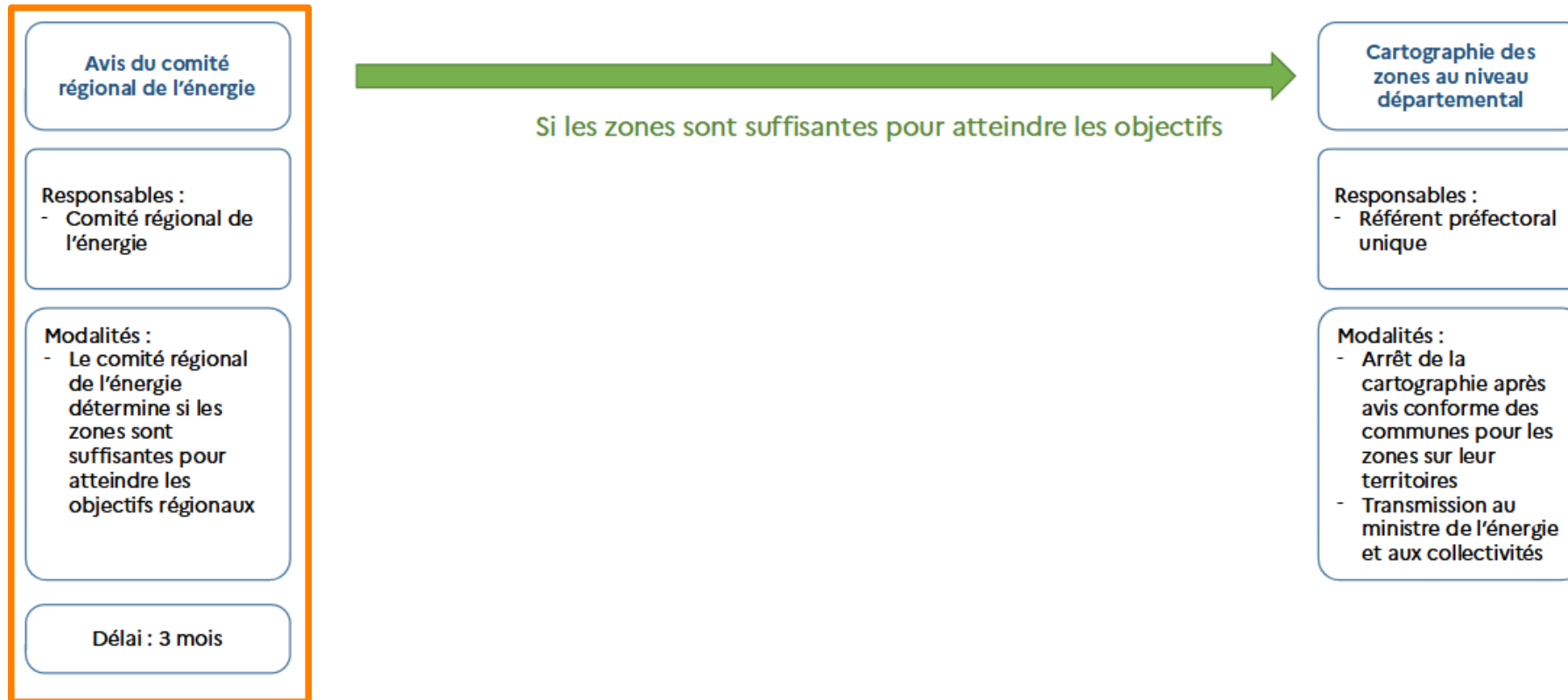
Zone d'accélération des EnR

Procédure de définition des zones



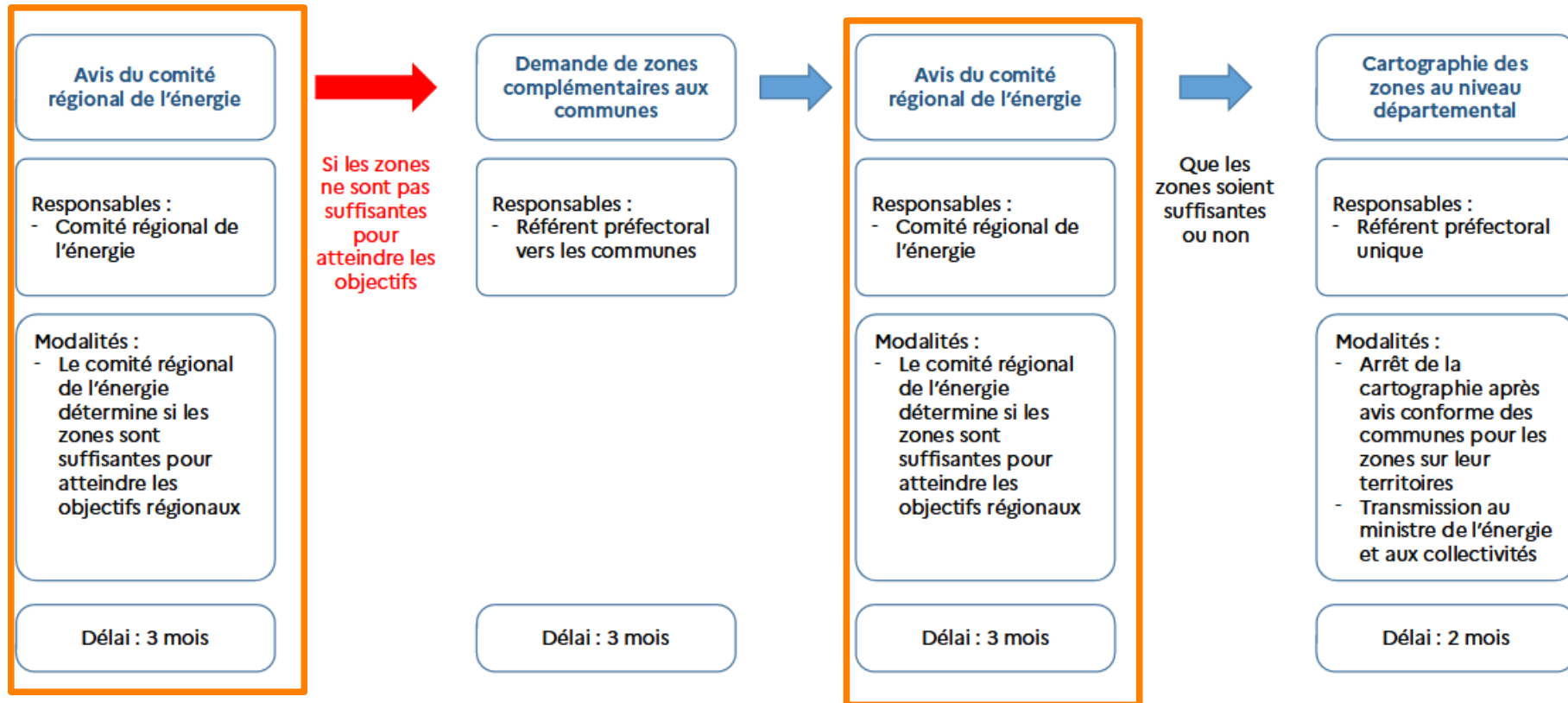
Zone d'accélération des EnR

Procédure de définition des zones



Zone d'accélération des EnR

Procédure de définition des zones



Zone d'accélération des EnR

Le référent préfectoral unique

Un **référént préfectoral unique** aux EnR **par département** pour

- Faciliter les démarches administratives des pétitionnaires
- Coordonner les travaux des services chargés de l'instruction des autorisations
- Faire un bilan annuel de l'instruction des projets sur son territoire
- Fournir un appui aux collectivités territoriales dans leurs démarches de planification de la transition énergétique

Le référent préfectoral unique joue notamment **un rôle central dans la définition des zones d'accélération.**

→ **Il est nommé parmi les sous-préfets**

→ **Il présentera les zones d'accélération définies au niveau départemental au CRE pour avis.**



Les zones seront directement enregistrées dans le portail cartographique EnR dont la mise à jour sera opérationnelle mi-décembre.

L'accès se fera via un identifiant et un mot de passe

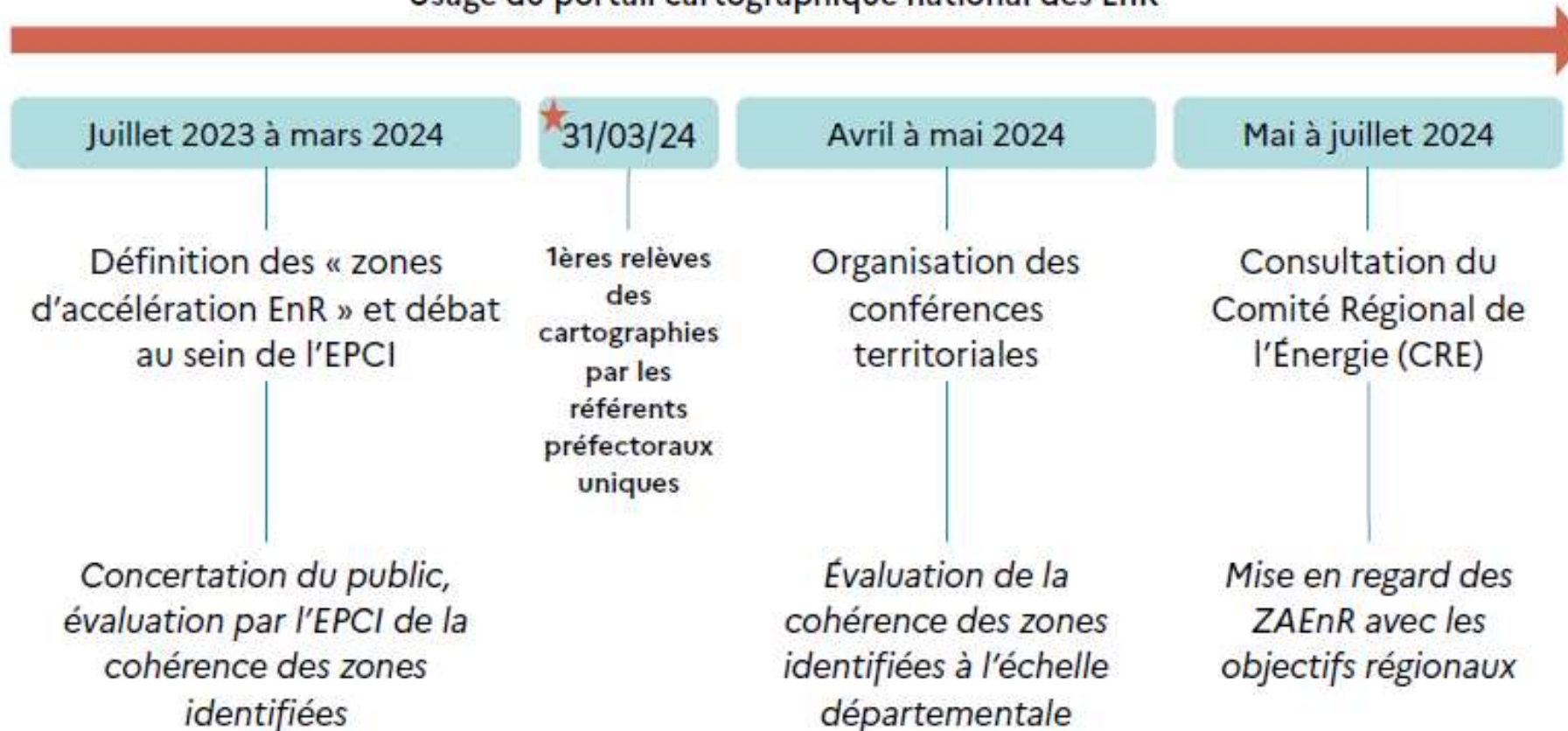
Les ressources nationales disponibles :

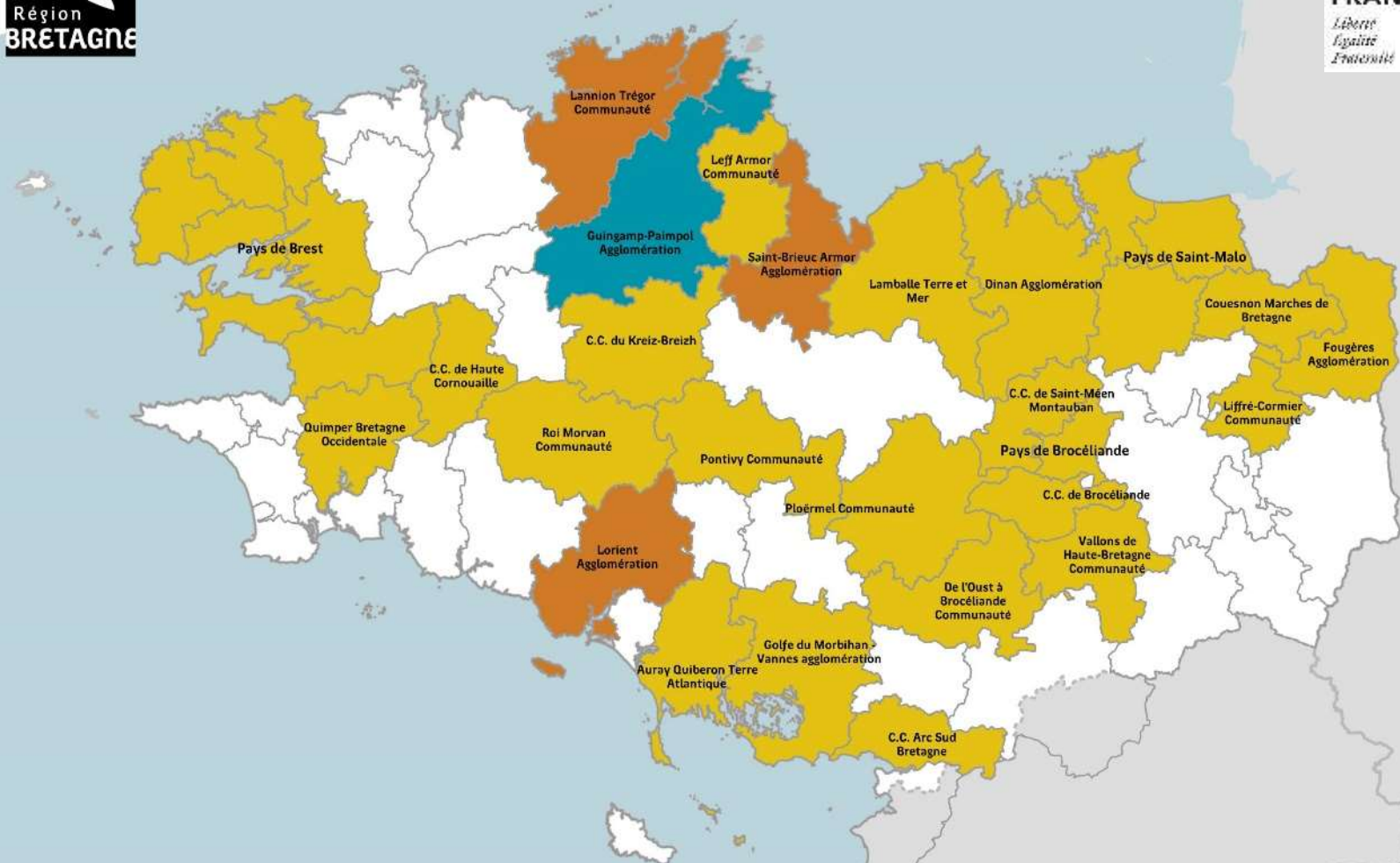
- [le guide pratique à destination des élus locaux](#)
- [les parcours clés en main et les fiches pédagogiques](#)
- [la présentation du nouveau portail cartographique](#)

Zone d'accélération des EnR

Le calendrier

Usage du portail cartographique national des EnR






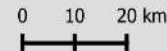


Pour quels projets ?

- 1/ Un Schéma Directeur des Energies (en priorité)
- 2/ Une planification énergétique éolien ou solaire PV

Nature

-  Filière éolien
-  Filière solaire
-  Schéma directeur des énergies



LES CONSEILLERS GÉNÉRATEURS BRETAGNE



Brest Métropole



Xavier L'Her

xavier.lher@brest-metropole.fr
02 98 33 52 48

SDE 22



Rachel Jaunas

rachel.jaunas@sde22.fr | 06 62 43 98 94

SDE 35



Gregory Kerhouant

g.kerhouant@sde35.fr
07 48 83 23 99

SDEF



Nicolas Lebert

nicolas.lebert@sdef.fr | 06 69 55 63 22

Morbihan Énergies



Mathilde Fresnais

generateurs@morbihan-energies.fr | 02 56 89 80 00



lesgenerateurs.ademe.fr

generateurs@breizh-alec.bzh

Financé par



Mis en œuvre par



Partenaires associés



**Ambition
Climat Bretagne**

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Echanges avec la salle

Le comité régional de l'énergie

Le règlement

- Une volonté d'articuler le fonctionnement de la CBTE et du CRE :
 - Les réunions du CRE peuvent se tenir dans le cadre des séances plénières de la CBTE
 - Réunion possible en format restreint (hors CBTE) et émettre des avis → notamment pour respecter les délais de consultation réglementaire
 - Rendu compte auprès membres CBTE
 - Possibilité d'organiser des réunions dématérialisées
- Quorum : atteint lorsque la moitié des membres composant le comité sont présents

Vote du règlement intérieur

Actualités régionales

Michaël QUERNEZ, vice-président Climat et mobilités à la Région Bretagne

Yves SALAUN, directeur adjoint de la DREAL

Jean-Noël GUERRE, directeur de l'ADEME

Adaptation au changement climatique



© PNRA - Max PPPs

Gouvernance régionale



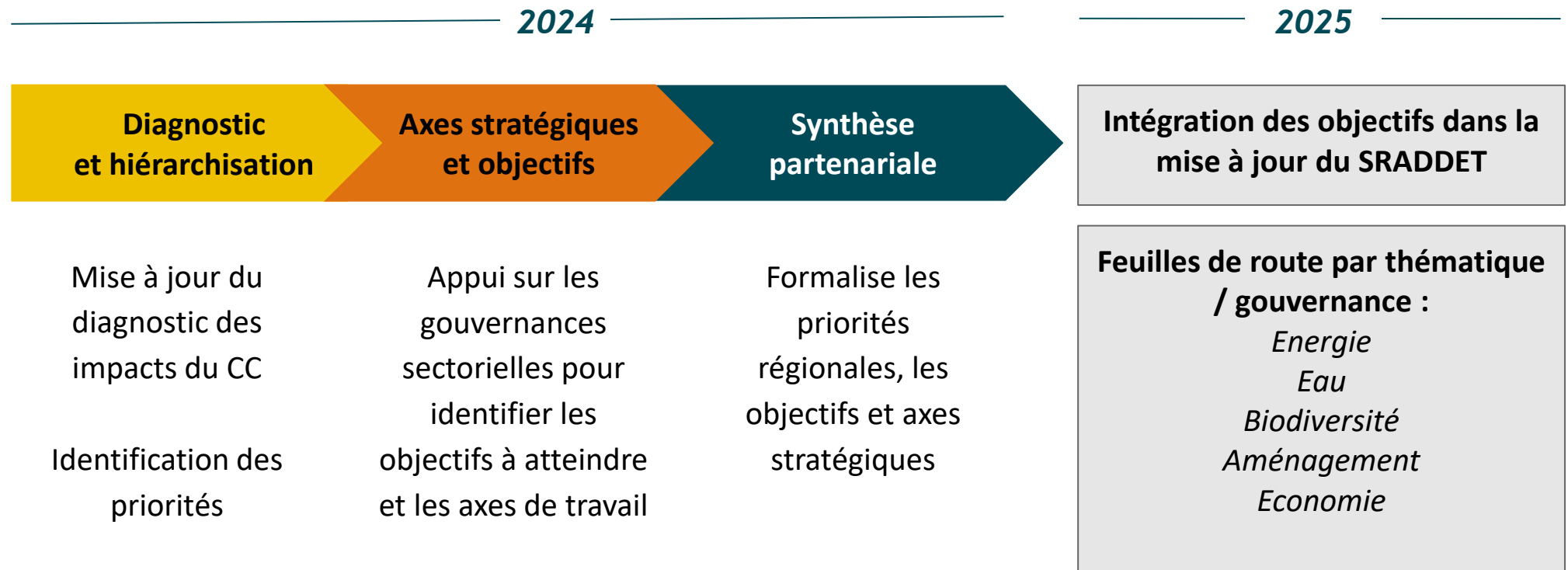
Adaptation



Atténuation



Ecriture d'une stratégie régionale partenariale Adaptation au changement climatique



Commission « climat » de Collectivités de Bretagne



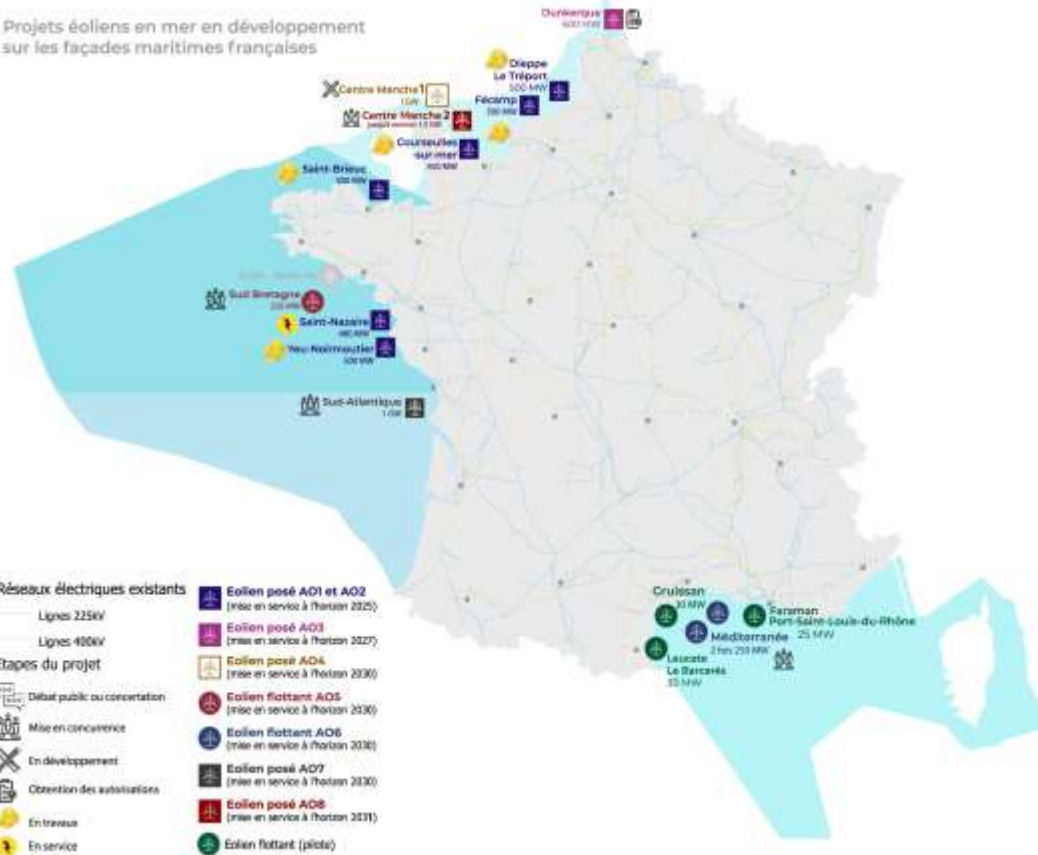
Planification des Energies Marines Renouvelables



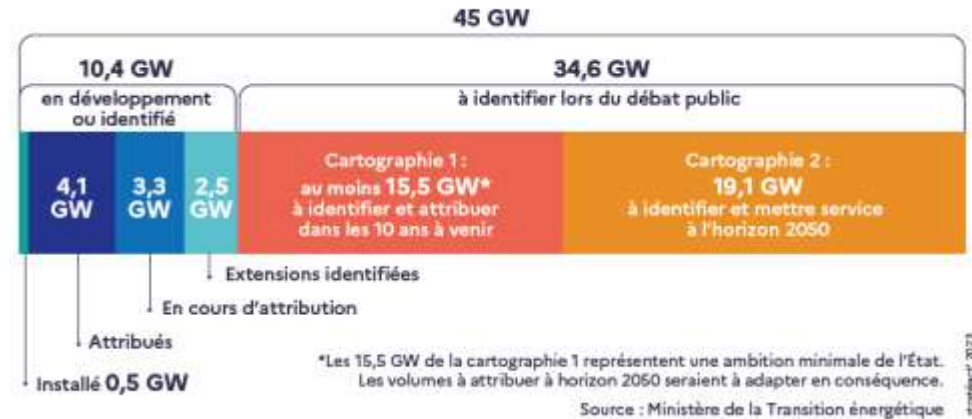
© Cbeyssier Ailes Marines

Planification des Energies Marines Renouvelables

Projets éoliens en mer en développement sur les façades maritimes françaises



Répartition prévisionnelle des capacités à identifier



[La mer en débat](#)

du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024

<https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Stratégie et priorités de la DR ADEME pour les collectivités

Démarches transversales

=> Territoires Engagés Transition Ecologique et Adaptation au changement climatique

Développement de l'ingénierie

=> Renforcement et animation de l'ingénierie locale et financement des réseaux et relais régionaux

Accompagnement à la mise en œuvre de projets :

=> Aide aux études structurantes (planification énergétique, schémas directeurs, etc.) et de faisabilité

=> Aide à la réalisation des projets / investissements

Stratégie et priorités de la DR ADEME pour les entreprises

Démarches transversales

=> Accompagnement au changement de modèle économique

Développement de l'ingénierie

=> Lien à créer avec les DevEco des EPCI et financement des réseaux et relais régionaux

Accompagnement à la mise en œuvre de projets :

=> Aide aux études amont de préparation de projets (optimisation de process industriels, économie de flux intrants / déchets)

=> Aide à la structuration de l'offre territoriale hydrogène,

=> Accompagnement de la transition écologique des entreprises (décarbonation – économie de matières – production d'énergie renouvelable)

Zoom sur les engagements en 2023

Décarbonation :

=> 1 dossier engagé (SAFRAN – 35), 400k€ aide / 3M€ de dépenses + 1 dossier reçu en juin en attente arbitrage

DécarbFlash :

=> 20 dossiers reçus, 7 retenus, 1,9M€ d'aide / 6M€ de dépenses

Fonds Chaleur :

=> > 100 projets financés, > 20GWh, > 18M€ d'aide

Dont Tremplin PME :

=> 19 projets financés, 1M€ d'aide

1^{ère} édition des rencontres territoriales de la chaleur renouvelable

16 janvier 2024 à Vannes

Tables rondes et REX, visites et rdv B2B



<https://admchaleurrenouvable.ademe.fr/programme>

Programme de l'après-midi

12h30 Déjeuner

De 14h à 16h30 2 séquences d'ateliers

- Atelier 1 INSPIRATION : Planification concertée pour le développement de la filière éolienne à Guingamp Paimpol Agglomération
- Atelier 2 INSPIRATION : Etude de planification territoriale des Energies Renouvelables au Pays de Brest
- Atelier 3 SERIOUS GAME : Sobriété
- Atelier 4 CONTRIBUTION : Adaptation au changement climatique

16h30 Fin de la CBTE

Bon appétit et merci pour votre participation !

Retrouvez les informations et contenus des séances plénières
sur

www.ambition-climat-energie.bzh